

Mémoire de stage

présenté par

Jana COLLI-CANTONI

pour obtenir le diplôme d'

Ingénieure agronome AgroParisTech

Sujet :

**Étude de la pêcherie du homard à Saint-Pierre-et-Miquelon
: entre conflits d'usage et potentialités de développement**

Soutenu publiquement le 04 novembre 2022

à AgroParisTech,
centre de Montpellier

devant le jury suivant :

Dr Thomas DEBRIL

Examineur

MCF HDR Pascal LE FLOC'H

Tuteur de stage

Dr Alexandre GAUDIN

Enseignant-référent AgroParisTech

REMERCIEMENTS

Un grand merci à Pascal Le Floc'h, coordinateur du programme Atlantîles pour son accompagnement et sa disponibilité tout au long de ce stage, ses conseils et la relecture de ce travail.

Je remercie Martial Laurans pour ses conseils lors de la mise en place du travail de terrain.

Merci à Laurent Le Grel pour sa disponibilité, ses conseils avisés ainsi que pour sa relecture attentive.

Merci à Alexandre Gaudin pour ses conseils et son accompagnement tout au long de la réalisation de ce stage. Merci également à Thomas Debril d'avoir accepté d'évaluer ce travail.

Un grand merci à l'ensemble des pêcheurs artisans rencontrés lors de la période de terrain pour m'avoir montré leur métier et accordé une partie de leur temps. Je remercie de même l'ensemble des professionnels et personnes rencontrées pour m'avoir fait découvrir leur territoire et répondu avec patience à l'ensemble de mes questions.

Merci à Elysa, stagiaire et amie pour tous les moments passés à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Bretagne pour ton optimisme lors de nos nombreux déménagements intra et inter-îles. Ce stage n'aurait pas été le même sans ta présence sur le terrain !

Enfin un merci tout particulier à Herlé Goraguer pour m'avoir accueillie dans son bureau et toute l'aide apportée sur le terrain sans qui la réalisation de ce travail n'aurait pas été possible.

RESUME

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est fortement dépendant de l'exploitation de ses ressources halieutiques. La pêcherie du homard constitue un cas d'étude particulier car cette ressource présente des opportunités de développement local intéressantes mais les connaissances sur ses usages sont encore peu développées. Le homard fait l'objet d'une pêche récréative traditionnelle mais aucune étude ne s'est attachée à la caractériser. A partir du cadre théorique de la sociologie de l'action organisée, des entretiens ont été menés auprès de l'ensemble des acteurs de la filière locale du homard. Un questionnaire a par ailleurs été déployé afin de caractériser les pratiques de la pêche récréative. Ce travail a permis de montrer que pêcheurs professionnels et plaisanciers cohabitent sur l'archipel mais que l'augmentation récente du nombre de pêcheurs professionnels et l'effort de pêche accru engendré pourraient à terme remettre en cause cet équilibre. L'installation récente d'une entreprise d'exportation du homard offre de nouvelles perspectives de commercialisation sur l'archipel mais entre en concurrence avec l'approvisionnement du marché local. Les évolutions en cours, à la fois au sein de l'amont et de l'aval de la filière, nécessitent la mise en place d'une gestion fine prenant en compte les différents usages liés à cette ressource.

ABSTRACT

The archipelago of Saint-Pierre-et-Miquelon is highly dependent on the exploitation of its fishery resources. The lobster fishery is a particular case study chosen here because this resource offers interesting development opportunities. However, knowledge of its uses is still underdeveloped. Traditionally, lobster is fished by recreational fishers, but no study has attempted to characterize it. Based on the theoretical framework of the sociology of organized action, interviews were conducted with all the stakeholders in the local lobster industry. A questionnaire was also deployed to characterize recreational fishing practices. This work has shown that professional and recreational fishermen coexist on the archipelago, but that the recent increase in the number of professional fishermen and the associated increase in fishing effort could ultimately challenge this balance. The recent installation of a lobster export company offers new marketing prospects on the archipelago but competes with the supply of the local market. Current developments, both upstream and downstream of the sector, require the implementation of detailed management taking into account the different uses related to this resource.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
RESUME	2
ABSTRACT	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
1. INTRODUCTION	5
2. PROBLEMATIQUE.....	6
3. METHODOLOGIE	9
3.1. Site d'étude	9
3.2. Acquisition et analyse des données	10
3.2.1. Étudier les pratiques des pêcheurs récréatifs à partir d'un questionnaire et d'un comptage en mer	11
3.2.1.1. L'élaboration du questionnaire	11
3.2.1.1. La réalisation d'un comptage en mer	12
3.2.2. Comprendre l'organisation de la pêche professionnelle et de la filière à partir d'entretiens semi-directifs.....	13
4. RESULTATS.....	15
4.1. Un Etat des lieux de la filière pêche du homard à Saint-Pierre-et-Miquelon	15
4.1.1. L'encadrement de la filière : les Affaires maritimes, un interlocuteur privilégié.....	15
4.1. 2. La pêche du homard, une activité historiquement dédiée à l'autoconsommation toujours pratiquée par les habitants de l'archipel.....	17
4.1.3. Une espèce ciblée par les pêcheurs artisans en complément d'autres espèces lucratives à destination du marché local.....	21
4.2. L'arrivée de nouveaux entrants dans la pêcherie : un rééquilibrage entre usagers nécessaire ?	27
4.2.1. Une arrivée sous tension menant à une réorganisation des professionnels.....	27
4.2.2. Des relations entre professionnels et plaisanciers multifformes.....	29
4.2.3. Des négociations entre usagers déséquilibrées autour d'intérêts divergents	32
4.3. S'approvisionner en homard sur l'archipel avec l'installation d'un exportateur : des débouchés multiples en concurrence ?	34
4.3.1. Homard des Îles : un pari sur l'exportation hors de l'archipel	34

4.3.2. Un marché local offrant des débouchés, parfois en difficulté pour s’approvisionner en homard....37

5. DISCUSSION	43
6. CONCLUSION	46
7. REFERENCES.....	47
8. LISTE DES ABREVIATIONS.....	51
9. TABLE DES FIGURES.....	53
10. ANNEXES	55
TABLE DES ANNEXES	55
Annexe I : Questionnaire pêche récréative	56
Annexe II : Guide d’entretien pêcheurs	61
Annexe III : Guide d’entretien transformateur et exportateur	63
Annexe IV : Guide d’entretien commerçants et restaurateurs	65
Annexe V : Structures de taille des populations de homards mâles et femelles issues des relevés effectués en 2019 et en 2022	67
Annexe VI : Résultats question par question du questionnaire pêche récréative (ensemble des répondants)	68
Annexe VII : Carte des fonds marins de l’archipel (source : SHOM)	77

1. INTRODUCTION

Petit territoire insulaire de l'océan Atlantique, Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM) a longtemps servi de poste avancé pour la Grande Pêche métropolitaine à la morue dans les bancs de Terre-Neuve (Geistdoerfer, 1991). Suite à l'effondrement des stocks de morue à la fin du XXe siècle et aux différends frontaliers avec le Canada ayant menés à une réduction drastique de la zone économique exclusive (ZEE) de l'archipel, l'économie du territoire jusqu'alors entièrement dédiée à la pêche est bouleversée (Keske et al., 2016).

Le travail mené s'inscrit au sein du projet de recherche Atlantîles qui s'attache à identifier des trajectoires de croissance pour l'archipel qui se baseraient sur des effets croisés entre le secteur du tourisme et celui de la pêche, aujourd'hui principalement artisanale et ciblée sur quelques espèces. Les travaux réalisés jusqu'à présent ont permis de souligner les difficultés des pêcheurs artisans pour la commercialisation de leur production, confrontés à un marché local limité et une faible insertion de l'archipel dans l'économie régionale (Le Floc'h & Wilson, 2018). Le paysage local, fortement influencé par la pêche de plaisance largement pratiquée par les habitants de l'archipel, interroge également pour l'accès à certaines ressources halieutiques.

Le cas d'étude retenu pour cette étude est celui de la pêcherie du homard. Espèce emblématique de l'archipel, elle est à l'origine d'une économie florissante sur les territoires avoisinants SPM, et notamment les Îles de la Madeleine (Lavisse & Larochelle, 2014). À partir de ce constat, la question posée est la suivante : « **La pêche artisanale à SPM peut-elle se développer de manière durable en s'appuyant sur la pêcherie du homard ?** ». Ainsi, localement, la pêche du homard semble en prise à une concurrence pour l'accès à la ressource entre différentes catégories d'utilisateurs, les pêcheurs professionnels d'un côté et plaisanciers de l'autre. Un certain nombre de modifications récentes, l'arrivée de nouveaux pêcheurs artisans et des projets de valorisation locale supposent par ailleurs une dynamique forte pour le territoire autour de ce secteur.

Le cadre d'analyse choisi est celui de la sociologie de l'action organisée. Les entretiens menés auprès des acteurs de la filière du homard ainsi que la construction d'un questionnaire sur les pratiques de la pêche de plaisance ont permis d'apporter des pistes de réflexion sur la question posée. La première partie de ce rapport reviendra plus en détails sur les réflexions menées au cours de l'étude ayant permis d'aboutir à la problématique, suivie d'une seconde partie sur la méthodologie mise en œuvre. Les résultats obtenus s'attacheront dans un premier temps à dresser un état des lieux de la filière dans une perspective historique pour comprendre le poids qu'elle représente sur l'archipel aujourd'hui ainsi que la diversité d'usages en place autour de la pêche du homard. Les modifications engendrées par l'arrivée de nouveaux pêcheurs dans la flottille artisanale seront abordées par la suite, suivies d'une troisième partie sur les conséquences de l'arrivée d'une entreprise d'exportation pour la commercialisation locale du homard pêché sur l'archipel.

2. PROBLÉMATIQUE

La pêche occupe une place particulière au sein de l'archipel de SPM. D'abord développée au début du XIXe siècle, elle connaît un essor plus important à partir du XXe siècle et jusque dans les années 40 lors de la période dite de la « grande pêche » pour l'exploitation des stocks de morue de l'archipel (Robert et al., 2019). Une seconde période prospère débute dans les années 60 avec la pêche morutière industrielle entraînant une croissance économique importante pour SPM. Cette période s'achève dans les années 90 avec la réduction de la ZEE française au profit du Canada voisin et la promulgation d'un moratoire sur la pêche à la morue dans l'Atlantique Nord à l'initiative du gouvernement canadien. L'économie de l'archipel alors exclusivement tournée vers l'exploitation de la morue est durement touchée et l'effondrement de cette mono-industrie marque profondément le territoire et sa population (Tesson, 2021).

Le secteur artisanal de la pêche sur l'archipel a subi un déclin important initié durant la période prospère de l'industrie morutière, avec un nombre de navires artisans chutant de quarante en 1983 à moins d'une vingtaine en 2010 (Eynaoud, 1986 ; Le Floc'h, 2018). La pêche artisanale a cependant persisté et bien que le secteur de la pêche ne représente aujourd'hui plus que 0,6 % de la valeur ajoutée de l'archipel, la composante artisanale y contribue fortement (IEDOM, 2020). Ainsi, parmi les quinze bateaux de pêche professionnelle actuellement en activité, quatorze pratiquent la pêche artisanale et un seul la pêche industrielle (DTAM, 2022). Les débarquements de la pêche artisanale représentent plus de la moitié du poids total des débarquements de l'ensemble de la pêche pour des espèces à forte valeur ajoutée, d'une valeur totale débarquée quatre fois plus élevée que celle de la pêche industrielle sur la saison 2017-2018 (Robert et al., 2019).

Malgré son poids économique limité, le secteur de la pêche garde par ailleurs une place importante au sein de l'archipel, à la fois par son poids historique et culturel. En témoignent les nombreuses recherches dédiées à la pêche, sous un angle historique, géographique ou anthropologique dont les travaux d'Aliette Geistdoerfer sur le devenir des communautés des pêcheurs de l'archipel (Geistdoerfer, 1991 ; 1997 ; Tesson, 2021).

Plus récemment, le projet de recherche interdisciplinaire Atlantîles s'intéresse au secteur de la pêche artisanale dans une perspective de développement du territoire à partir d'effets de complémentarité avec le secteur du tourisme. Ainsi, les travaux publiés indiquent que des trajectoires de croissance économique endogènes sont possibles en recherchant des effets croisés entre le secteur de la pêche et celui du tourisme (Le Floc'h et al., 2017). La production issue d'une pêche artisanale est souvent un vecteur d'attractivité du territoire, sous réserve d'une gestion durable des pêcheries et de voies de valorisation des productions qui en sont extraites. De façon concomitante, le secteur du tourisme est un débouché potentiel pour les produits locaux, y compris les produits de la mer, à condition d'adapter les modes de conservation et de définir une stratégie de commercialisation ciblée sur une clientèle touristique. Les Îles de la Madeleine, archipel canadien voisin de SPM, en est une illustration. À la suite du moratoire de 92, il a su exploiter les interactions entre pêche et tourisme à la base d'une industrie touristique florissante basée sur la pêcherie du homard (Lavisse & Larochelle, 2014).

D'une durée de quatre ans (2018-2022), le projet est porté par l'unité mixte de recherche Amure (Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux) dont les travaux portent sur le développement durable des activités maritimes, les politiques publiques associées et leurs impacts sur l'évolution des socio-écosystèmes marins et littoraux.

Le projet Atlantîles fait l'objet d'une co-construction entre le porteur UBO Amure et deux partenaires professionnels au niveau local, l'Organisation professionnelle des artisans pêcheurs (Opap) et la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat (Cacima) (Cacima, 2019). Les attentes de la Cacima concernent la recherche d'opportunités de croissance des secteurs du

tourisme et de la pêche à SPM, en lien avec ses missions d'amélioration de l'environnement économique des entreprises et de soutien au développement de la collectivité territoriale. Les pêcheurs artisans, à travers l'Opap, attendent quant à eux principalement une aide technique économique. Leur intérêt porte sur l'accès au marché local et international ainsi que sur les moyens de valorisation des produits de la mer artisanaux de SPM, tels que la labellisation ou la transformation (Cacima St Pierre et Miquelon, 2019). Le projet s'articule autour de trois volets de recherche :

- un état des lieux de la pêche et du tourisme à Saint-Pierre et Miquelon ;
- les conditions de valorisation des ressources territoriales ;
- la construction de scénarii de trajectoire de croissance endogène autour des liens pêche-tourisme.

Ce stage intervient dans la dernière année du programme de recherche à l'issu de plusieurs travaux, dont deux stages réalisés en 2019. Le premier, orienté sur la pêcherie artisanale du homard, a permis de réaliser une évaluation halieutique des stocks présents autour de l'archipel (Roussel, 2019). Le second a apporté des éléments sur les attentes et perceptions de la clientèle en matière de consommation des produits de la mer (Dewals, 2019).

Ces travaux ont mis en lumière plusieurs interrogations. **Ainsi, si le nombre de pêcheurs relativement faible à SPM ne soulève pas de fortes inquiétudes pour la ressource en homard, le risque d'une surexploitation est bien réel sur certains stocks notamment si l'on prend en considération l'impact de la pêche récréative, très développée à SPM et peu étudiée (Roussel, 2019).** Par ailleurs, la pêche artisanale de l'archipel débarque environ 65 % des captures de homard et de crabe des neiges au Canada, sur l'île de Terre-Neuve (Dewals, 2019). Les entretiens menés lors de l'étude auprès des acteurs de la filière ont révélé que les autorités et acteurs locaux dénoncent cette stratégie de valorisation considérée comme une perte de valeur ajoutée pour le territoire (Dewals, 2019). Plusieurs acteurs de la filière ont également souligné le fait que le marché local n'était pas assez alimenté par la pêche locale, et notamment par la pêche artisanale (Dewals, 2019).

En lien avec les objectifs du programme, ce stage vise donc à identifier des pistes d'évolution durable pour la pêche artisanale, avec comme cas d'étude la pêcherie du homard. La commande initiale pour ce stage est double. L'impact de la pêche récréative n'ayant pas été quantifié lors de la précédente évaluation, il s'agira dans un premier temps de continuer le travail initié afin de mieux caractériser l'effort de pêche à l'échelle de l'archipel. Les données sur les captures commerciales seront approfondies et l'impact de la pêche récréative pris en compte. Le second objectif porte sur les pêcheurs artisans de SPM et leurs stratégies de commercialisation. On cherchera à identifier des leviers pour inciter les pêcheurs à débarquer leur production à SPM et à proposer des pistes pour promouvoir et valoriser les produits issus de la pêche artisanale au sein de l'archipel.

Une fois sur place, il est rapidement apparu que la réalisation d'une évaluation de l'impact de la pêche récréative est complexe car on ne dispose d'aucune information sur ses pratiques. Par ailleurs, les relations entre pêcheurs récréatifs et professionnels sont multiples, se traduisant par des interactions impactant l'exploitation de cette ressource. Il est également rapidement apparu que des modifications dans la filière professionnelle du homard étaient en cours. Ainsi, l'arrivée de nouveaux entrants dans la pêcherie a déstabilisé l'organisation des pêcheurs professionnels. En outre, l'installation récente d'une entreprise d'exportation de homard ainsi qu'un projet de conserverie ont modifié les stratégies de commercialisation des pêcheurs artisans qui vendent désormais leur production localement.

Plusieurs interrogations émergent de ces constatations. Localement, l'exploitation commerciale du homard est fortement tributaire de l'usage de cette même ressource par les plaisanciers. L'apparition de débouchés locaux et de nouveaux pêcheurs ont également remis en question l'organisation de la filière, posant question pour l'exploitation du homard. On cherchera donc à décrire

et caractériser ces deux jeux d'acteurs, à la fois entre pêcheurs plaisanciers et professionnels pour l'accès à la ressource et au niveau de la filière pour la commercialisation du homard.

La problématique générale est la suivante : « *La pêche artisanale à SPM peut-elle se développer de manière durable en s'appuyant sur la pêcherie du homard ?* » qui peut se décliner en deux sous-questions : « **Comment s'organisent l'accès et le partage de la ressource en homard entre les différents usagers ?** », « **L'organisation de la filière professionnelle permet-elle d'assurer la commercialisation locale du homard issu de la pêche artisanale ?** ».

Le cadre d'analyse retenu pour cette étude est la sociologie de l'action organisée tel que décrit par Crozier et Friedberg (1981). Ce cadre théorique s'attache à comprendre comment les individus interagissent entre eux et s'organisent au sein d'institutions. Les acteurs constituent la base de l'analyse et sont considérés comme libres et autonomes, primant sur la structure au sein de laquelle ils évoluent (Musselin, 2005). Ainsi, bien que les pêcheurs artisans de SPM soient contraints par plusieurs facteurs, par exemple d'ordre social ou institutionnel, ils parviennent à s'en affranchir partiellement et disposent donc d'une certaine marge de manœuvre en termes de commercialisation de leur production. Les acteurs sont supposés rationnels, avec de « bonnes raisons » de faire ce qu'ils font et ce en fonction de la situation et de la perception qu'en a l'acteur (Musselin, 2005, p64). La sociologie de l'action organisée accorde également une importance aux interactions entre acteurs et aux relations de pouvoir entretenues (Musselin, 2005). Les diverses relations de conflits, d'ignorance, d'arrangements donnent lieu à des jeux d'acteur qu'on cherchera à comprendre et expliquer pour l'accès à la ressource et la commercialisation du homard issu de la pêcherie artisanale.

3. MÉTHODOLOGIE

3.1. SITE D'ÉTUDE

Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel français situé dans l'océan Atlantique, au sud de l'île canadienne de Terre-Neuve, à plus de 4000 km de la métropole. Accueillant près de 6000 habitants, c'est le seul territoire français d'Amérique du Nord qui bénéficie du statut de collectivité d'outre-mer depuis 2003 (Insee, 2019 ; Robert *et al.*, 2019).

L'archipel est composé de 2 îles principales pour une surface de 242 km² et un trait de côte de 260 km (Cerema, 2020). Au sud, l'île de Saint-Pierre accueille la ville du même nom, centre économique du territoire où réside 90 % de la population (Insee, 2019). Au nord, l'île de Miquelon, beaucoup plus étendue, est composée de deux presqu'îles reliées par un isthme sableux, Miquelon et Langlade. Dans la partie nord de l'île, le village de Miquelon regroupe environ 600 habitants permanents auxquels s'ajoutent des Saint-Pierrais ayant des résidences secondaires sur Langlade.

Situées à une quarantaine de kilomètres l'une de l'autre, les deux îles sont reliées par deux rotations maritimes journalières et une liaison aérienne lorsque les conditions météorologiques le permettent.

L'archipel possède deux ports, un à Saint-Pierre et un à Miquelon. La flottille artisanale est composée de quatorze armements répartis entre les deux îles. Les pêcheurs artisans ciblant le homard sont au nombre de 5 à Miquelon et 5 à Saint-Pierre.

La pêche du homard est une pêche côtière, se pratiquant exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel. Elle a lieu dans la bande côtière à des profondeurs inférieures à 20 m (Cerema, 2020).

L'activité de transformation des produits de la mer est modeste sur l'archipel, se concentrant à Miquelon dans une petite conserverie dont l'activité principale porte sur le canard. C'est également à Miquelon que se trouve l'usine de produits de la mer de SPM, dédiée au traitement de la coquille Saint-Jacques.

Concernant les points de vente de produits de la mer, un centre commercial et quatre commerces sont présents à Saint-Pierre dont la seule poissonnerie de l'archipel ainsi que huit restaurants. Miquelon compte pour sa part deux commerces et quatre restaurants.

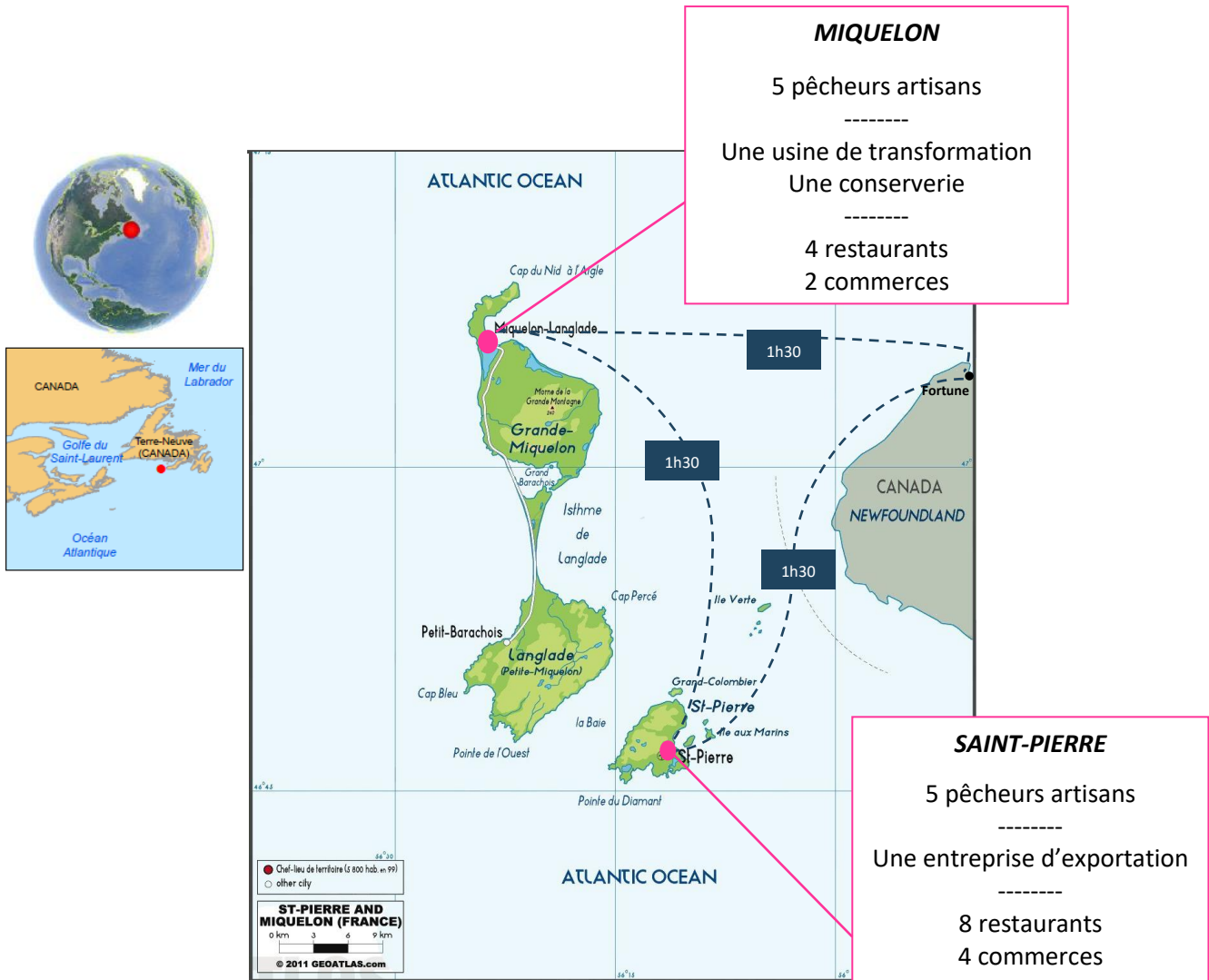


Figure 1 : Carte de localisation de SPM et des acteurs de la filière homard (d'après le site geoatlas.com)

3.2. ACQUISITION ET ANALYSE DES DONNÉES

La phase de terrain s'est déroulée sur trois mois et demi, de mi-mai à fin août. Préalablement, une étude bibliographique a été menée à partir de la littérature existante sur SPM, notamment le contexte historique de l'archipel et son développement récent, le patrimoine maritime, le milieu marin ainsi que les divers travaux d'Atlantîles publiés.

Dans un premier temps, l'arrivée sur le terrain s'est suivie d'un délai de familiarisation et d'insertion dans le milieu local, désigné par Olivier de Sardan comme « l'observation participante » (Olivier de Sardan, 2008). Cette période a permis de fournir le cadre général de l'enquête et de confronter les premiers éléments bibliographiques récoltés à la réalité du terrain. L'accès à des sources écrites sur place non disponibles en ligne, les premiers entretiens réalisés avec des personnes ressources et les observations faites ont donné lieu à une évolution dans le questionnement et dans les premières hypothèses issues de la phase de bibliographie.

Des embarquements avec des pêcheurs professionnels et plaisanciers ont pu être effectués, permettant à la fois d'échanger de manière informelle avec les pêcheurs, d'observer les pratiques de pêche en mer ainsi que le processus de vente. Le temps passé en mer a aussi été l'occasion d'effectuer des relevés sur les homards capturés selon le protocole mis en place par Roussel (2019), qui seront utilisés par la suite par l'Ifremer pour émettre un avis sur l'état des stocks de homard de l'archipel. Ces temps d'échange avec les professionnels et les personnes ressources ont permis de faire ressortir certains éléments à aborder par la suite en entretien ainsi que de dresser une liste actualisée des acteurs à rencontrer pour répondre à notre questionnement.

Les parties suivantes présentent de manière plus approfondie la méthodologie mise en place pour la collecte des données. Deux méthodes ont été utilisées au cours de ce travail. Les entretiens semi-directifs menés auprès d'un éventail La première a consisté à élaborer un questionnaire pour interroger les pratiques des pêcheurs récréatifs et la seconde s'est basée sur des entretiens semi-directifs auprès d'un éventail d'acteurs impliqués dans la question de la pêche du homard à SPM, à la fois les professionnels mais aussi des représentants de l'État ou des pêcheurs récréatifs.

3.2.1. ÉTUDIER LES PRATIQUES DES PÊCHEURS RÉCRÉATIFS À PARTIR D'UN QUESTIONNAIRE ET D'UN COMPTAGE EN MER

3.2.1.1. L'élaboration du questionnaire

Objectifs

En l'absence de données sur la pêche récréative et face à la taille importante du groupe étudié – plus de 400 pêcheurs récréatifs –, le choix s'est porté sur la réalisation d'un questionnaire en ligne, permettant d'interroger un nombre important de pêcheurs récréatifs sur leurs pratiques en mer. Ainsi, ce type de méthode permet d'avoir un nombre de réponses important sans être aussi chronophage que des entretiens en face à face ou au téléphone bien qu'il implique aussi une impossibilité de contrôler les répondants et les réponses données.

L'objectif de ce questionnaire est de dresser une première typologie des pêcheurs récréatifs présents sur l'archipel en apportant des informations sur les pratiques de cette catégorie d'acteurs, leur organisation et leur rapport à la pêche et autres usagers. Ainsi, les questions posées visent à avoir une meilleure idée des caractéristiques techniques de la pêche récréative à l'échelle de l'archipel (type et nombre d'engins de pêche) et de sa répartition dans le temps et l'espace. On cherche aussi à interroger les motivations à la pratique de cette activité, le ressenti des pêcheurs plaisanciers sur la ressource ou encore leur rapport à d'autres catégories d'usagers comme les autres plaisanciers, les pêcheurs professionnels ou encore l'administration.

La dernière partie du questionnaire vise à identifier des personnes ressources pour la pêche récréative afin de pouvoir organiser des entretiens plus approfondis avec certains pêcheurs représentatifs de cette catégorie d'usagers.

La population ciblée est les pêcheurs récréatifs de l'archipel, dont on ne connaît pas le nombre exact. L'association des pêcheurs plaisanciers rencontrée avant la diffusion de l'enquête estimant à un peu plus de 400 le nombre de pêcheurs récréatifs, l'objectif est d'avoir au minimum 40 réponses pour un taux d'échantillonnage de 10 %.

Construction et diffusion du questionnaire

La construction des différentes sections du questionnaire s'est appuyée sur les observations réalisées lors de la phase d'insertion sur le terrain et notamment les embarcations avec des pêcheurs plaisanciers. Une première version a été testée auprès de l'association des pêcheurs plaisanciers ainsi que de quelques pêcheurs récréatifs. L'objectif était de vérifier l'adéquation des propositions au contexte local et l'acceptabilité des questions posées (notamment sur le nombre de homards pêchés) afin d'éviter autant que possible les refus de participation à l'enquête. À l'issue de cette phase de test, des corrections ont été apportées afin d'augmenter la pertinence des propositions.

Le questionnaire final est composé de trente-sept questions, disponibles en Annexe I. Les questions sont de type ouvertes, fermées et à choix multiples et sont organisées en six grandes sections :

- Le rapport de la personne enquêtée à la pêche ;
- L'activité de pêche de loisir du homard de la personne enquêtée ;
- La pêche du homard sur l'archipel ;
- La réglementation de la pêche du homard ;
- La participation au programme de recherche ;
- Le profil du répondant.

Le questionnaire a été réalisé avec le logiciel SPHINX. Afin de diffuser l'enquête le plus largement possible, plusieurs moyens ont été utilisés. Le lien du questionnaire a été relayé sur les réseaux sociaux, mode de communication très développé sur l'archipel, notamment sur le site communautaire Cheznoo.net ainsi que sur la page Facebook de la plateforme locale de recherche (PIIRESS).

Des affiches avec un QR code ont également été placées dans deux lieux de passage. À Saint-Pierre, une affiche a été placée à La Poste où les habitants se rendent régulièrement pour relever leurs boîtes postales (il n'y a pas de boîtes aux lettres sur l'archipel). À Miquelon, la même affiche a été placée dans l'unique station-service de l'île. Une version papier du questionnaire a également été diffusée dans ces mêmes lieux, avec une boîte de retour afin de toucher un éventail aussi large que possible de répondants, y compris ceux moins enclins à utiliser les réseaux sociaux.

Analyse des données

Les réponses du questionnaire ont fait l'objet d'un tri à plat et d'analyses croisées à l'aide du logiciel SPHINX et d'Excel. **Le jeu de données produit étant le premier constitué sur la pêche récréative à l'échelle de l'archipel**, l'objectif du traitement des données effectué est de faire ressortir les principales caractéristiques des répondants et d'éventuelles tendances au sein de ce groupe.

3.2.1.1. La réalisation d'un comptage en mer

En complément du questionnaire, des comptages de bouées de casiers en mer ont été réalisés. Cette méthode a déjà été utilisée pour des suivis de l'activité de pêche de plaisance du homard en France métropolitaine et en Norvège (Soulet, 2021). Elle permet d'avoir une information assez fine sur la pression de pêche à partir d'un simple comptage, chaque casier de pêche étant relié à une bouée.

Cette méthode a été déployée en complément des données issues du questionnaire, afin de croiser les données déclaratives à des observations brutes sur le terrain de la répartition spatiale de l'activité de pêche récréative. La distinction avec les bouées de professionnels se fait visuellement, en identifiant les lignes de bouées nombreuses et similaires qui peuvent être attribuées aux professionnels puis est confirmée en vérifiant le numéro d'immatriculation des bouées.

Initialement, l'ensemble des côtes de Saint-Pierre et de Miquelon devaient être explorées. Un comptage exhaustif a pu être réalisé autour de Saint-Pierre fin juillet avec les moyens nautiques mis à disposition par l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Un second comptage autour de Miquelon

aurait dû avoir lieu avec l'appui de la Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) mais n'a pu être déployé par faute de moyen nautique opérationnel puis à cause des conditions météorologiques. Une partie du littoral a tout de même pu être explorée à l'est de Miquelon à l'aide d'un plaisancier, dans une zone reconnue comme très fréquentée. Ce comptage n'a malheureusement pu être élargi à l'ensemble des côtes de Miquelon et Langlade.

3.2.2. COMPRENDRE L'ORGANISATION DE LA PÊCHE PROFESSIONNELLE ET DE LA FILIÈRE À PARTIR D'ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Objectif

Comme énoncé dans la partie problématique, la question de la pêche du homard sur l'archipel est double. Elle s'articule à la fois à l'amont de la filière avec les relations entre pêcheurs professionnels et plaisanciers et à l'aval avec les relations entre pêcheurs et les acteurs susceptibles d'acheter du homard. Ces deux axes sont interconnectés, les produits issus de la pêche de plaisance se retrouvant également dans les circuits de commercialisation. Les entretiens ont pour objectif d'interroger les pratiques de chaque acteur, les interactions en place à toutes les échelles, de repérer les relations de conflits, d'alliance ainsi que les raisons sous-jacentes les motivant.

Construction des guides d'entretiens

Les guides d'entretien utilisés ont été construits à la suite de la période d'observation et des échanges avec des personnes ressources. Plusieurs guides ont été mis au point afin de s'adapter à la diversité des acteurs rencontrés. Ces guides sont disponibles en Annexe II, III et IV. Dans la mesure du possible, ces guides ont été adaptés au secteur d'activité de la personne rencontrée mais comportent des thèmes qui se répondent afin de pouvoir trianguler les données récoltées lors de la phase d'analyse. Ils sont organisés en cinq sections : (i) Le profil de la personne enquêtée ; (ii) Son activité de pêche du homard ou l'approvisionnement en homard ; (iii) L'organisation de la vente ; (iv) Les relations avec les autres acteurs de la filière ; (v) Une partie perspective afin de comprendre la vision plus générale de la personne enquêtée sur son activité et sur la filière du homard.

Ces guides constituent une trame générale pour le déroulé des entretiens, les thèmes préparés communs aux différents entretiens permettant de faire des comparaisons par la suite. Il s'agit moins de poser chaque question préparée que de laisser la personne enquêtée s'exprimer librement, en abordant les thèmes dans l'ordre qui fait sens pour elle et de laisser les enquêtés faire émerger d'autres sujets (Beaud & Weber, 2003). En ce sens, les questionnaires constituent plus un « pense-bête » afin de rebondir sur certains points lors des entretiens.

Choix des personnes enquêtées

Une première liste d'acteurs à rencontrer a été dressée à partir des études précédentes sur la commercialisation des produits de la mer. Elle a été actualisée lors de la phase de terrain comme suit :

- Les pêcheurs professionnels :

Parmi les pêcheurs artisans de l'archipel, on s'intéresse plus spécifiquement à ceux ciblant le homard. Il est apparu lors de la phase d'observation et également pendant les entretiens qu'un certain clivage existe entre les pêcheurs de Miquelon et ceux de Saint-Pierre. La construction de l'échantillon a tenté d'être la plus équilibrée possible afin d'intégrer autant de pêcheurs des deux îles. Certains pêcheurs ont un statut particulier, notamment ceux impliqués dans les organisations professionnelles ou les nouveaux entrants, ce qui a aussi été pris en compte dans la demande d'entretiens. Au total, sept pêcheurs professionnels ont été interrogés, trois à Miquelon et quatre à Saint-Pierre dont deux nouveaux entrants.

- Les pêcheurs récréatifs :

L'association des plaisanciers pêcheurs est apparue comme un interlocuteur privilégié pour représenter ce groupe d'acteurs. Elle a pu être rencontrée à plusieurs reprises, lors de la construction

du questionnaire puis pour un entretien approfondi. Il était initialement prévu de rencontrer plus de pêcheurs à partir des personnes ressources identifiées dans le questionnaire mais en raison du temps de retour de l'enquête diffusée, seul un pêcheur apnéiste a pu être rencontré.

- Les transformateurs et l'exportateur :

Lors des entretiens réalisés au début de la phase d'enquête, plusieurs acteurs ont mentionné un pôle de transformation des produits de la mer en cours de montage entre l'usine de transformation et un nouveau projet de conserverie. Le responsable de l'usine a donc été rencontré même si celle-ci ne traite pas de homard à l'heure actuelle. Les fondateurs du projet de conserverie à Miquelon, La Dauphinette, ont aussi été rencontrés. La conserverie actuelle de Miquelon n'a pas pu être interrogée car la demande d'entretien est restée sans retour. De même, Dewals (2019) avait identifié une conserverie qui a depuis cessé son activité et n'a pas souhaité réaliser d'entretien. L'exportateur a quant à lui été rencontré à plusieurs reprises, au début et à la fin de la phase de terrain.

- Les restaurateurs :

L'enquête s'est déroulée en saison estivale, ce qui a compliqué la réalisation d'entretiens avec ces acteurs. Une étude complémentaire centrée sur la valorisation des produits locaux (Collignon, 2022) a ciblé les restaurateurs. Cette étude a permis d'identifier neuf restaurants proposant à la carte du homard sur douze lieux de restauration. Quatre restaurateurs, deux à Saint-Pierre et deux sur Miquelon, ont accepté de livrer leurs expériences sur la commercialisation du homard.

- Les commerçants :

Les commerces proposant du homard ont été identifiés en se rendant directement sur les lieux. L'enquête de Dewals (2019) souligne l'importance de la poissonnerie pour l'approvisionnement local, cet acteur a donc été ciblé en priorité. Un responsable du centre commercial de Saint-Pierre a aussi été rencontré pour un bref entretien. Le deuxième stage sur la valorisation des produits locaux a ciblé les commerces de l'archipel, avec des thématiques complémentaires à celle du homard.

- L'encadrement de la filière :

Les acteurs impliqués dans la gestion et l'encadrement de la filière ont été identifiés à partir des entretiens menés et des échanges avec des personnes ressources. Deux acteurs ont été ciblés : l'Office Français de la Biodiversité et les Affaires maritimes. La collectivité territoriale et la CACIMA ayant des rôles limités au regard de la filière du homard, aucun entretien n'a été sollicité auprès de ces acteurs.

Déroulement des entretiens

La prise de rendez-vous s'est effectuée par téléphone ou en allant à la rencontre de la personne sur son lieu de travail. Ils ont été menés sur le lieu de travail lorsque cela était possible (pour les restaurants, dans les commerces, sur les bateaux des pêcheurs professionnels) et à l'Ifremer. Tous les entretiens ont été enregistrés. La durée des entretiens est variable, d'une dizaine de minutes pour les plus courts à plus de deux heures. Les entretiens avec les pêcheurs sont les plus longs, ils ont permis d'aborder une diversité de thématiques. Pour les commerçants et restaurateurs, les entretiens étaient en général organisés en fin de service et étaient de fait assez courts.

Retranscription et traitement des données

Les entretiens ont été intégralement retranscrits, dépouillés puis les informations recueillies ont été croisées entre elles. Ce processus de triangulation vise d'une part à contraster les données à partir de plusieurs sources et d'autre part à faire émerger plusieurs « groupes stratégiques » ayant des intérêts proches pouvant varier en fonction des différents enjeux traités (Olivier de Sardan, 2008).

4. RÉSULTATS

4.1. UN ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIÈRE PÊCHE DU HOMARD À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Le premier résultat issu du travail mené est un état des lieux de la filière du homard. Le terme de « filière » est ici employé pour désigner tous les acteurs impliqués dans l'exploitation, commerciale ou non, du homard. La filière de SPM telle qu'on l'entend ici regroupe donc à la fois les pêcheurs professionnels, mais aussi les pêcheurs récréatifs ainsi que l'ensemble des acteurs de l'aval susceptibles de traiter du homard. Il s'agit en l'occurrence de l'entreprise d'exportation, des restaurants et des commerçants.

4.1.1. L'ENCADREMENT DE LA FILIÈRE : LES AFFAIRES MARITIMES, UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Les Affaires maritimes sont un service déconcentré de l'État en charge de la réglementation, de la gestion et du contrôle des activités de pêche maritime, professionnelle et de plaisance. À SPM, le service des Affaires maritimes est rattaché à la DTAM placée sous l'autorité du préfet de l'archipel. Les principales missions des Affaires maritimes portent sur le financement de projets stratégiques, la fixation des Totaux autorisés de capture (TAC) et des quotas, l'organisation des Conseils consultatifs d'orientation des pêches (CCOP) et le contrôle.

Le financement de projets stratégiques :

Les Affaires maritimes mettent en œuvre le Plan pêche et aquaculture durables à l'échelle de la filière. Ce Plan, établi par le ministère de la Mer en 2021 et complété par des ateliers de travail avec les pêcheurs de l'archipel en 2022, fixe trois axes stratégiques pour l'archipel :

- Valoriser les ressources marines du territoire : notamment en soutenant les actions facilitant le débarquement à SPM des produits pêchés sur l'archipel, l'exportation de certains produits de la mer ou encore en redynamisant certaines pêcheries comme l'oursin ou le bulot ;
- Protéger la ressource et l'écosystème : encourager les mesures visant à améliorer le niveau de connaissances sur les stocks de l'archipel afin de fournir des avis scientifiques pour établir des quotas ;
- Partager équitablement les richesses naturelles et matérielles : soutenir les projets de structuration de l'organisation des professionnels, identifier un « référent pêche » et prévoir des financements collectifs pour l'achat de matériel nécessaire à la filière pêche.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, un fonds « Pêche et aquaculture durables » de 3,2 millions d'euros est disponible pour une période de quatre ans (2022 à 2025) (IEDOM, 2022). L'attribution de l'enveloppe annuelle est gérée par les Affaires maritimes entre les projets répondant aux critères établis dans les différents axes stratégiques du Plan pêche. Au-delà des investissements réalisés pour la filière pêche en générale, ce fonds participe plus particulièrement pour la filière du homard au financement de certaines activités d'Homard des Îles ou du montage de la conserverie à Miquelon.

La fixation des TAC, des quotas et l'attribution des licences :

Les TAC des ressources halieutiques présentes dans les eaux territoriales de l'archipel sont définis au niveau de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) ou par le préfet selon les espèces. Pour le homard, le TAC est défini par arrêté préfectoral. Historiquement fixé à 30 tonnes sur la base des quelques données disponibles, principalement les déclarations de captures des pêcheurs, le TAC est passé à 35 tonnes en 2020 (IEDOM, 2020). Ce TAC est une limite à ne pas dépasser pour les pêcheurs de l'archipel mais n'est pas réparti en quotas individuels par armement. Les quantités de homard pêchées au cours des dernières années sont loin de la limite prévue et ne justifient donc pas la mise en place de quotas par bateau.

D'autres espèces plus ciblées, comme le crabe des neiges ou l'holothurie, sont quant à elles soumises à des quotas individuels non transférables. Il appartient au préfet de répartir le TAC entre les différents armements, en fonction des critères établis dans le Code Rural soit l'antériorité de pêche, la capacité du navire et l'intérêt de l'exploitation pour les besoins économiques et sociaux de l'archipel¹.

Dans tous les cas, la fixation du TAC se fait sur avis scientifique de l'Ifremer. Pour le homard, peu d'informations sont disponibles et l'état des stocks de l'archipel est encore largement méconnu. La première mission scientifique d'évaluation des stocks de homard a eu lieu en 2019 au cours d'un stage réalisé au sein du projet Atlantiles co-encadré par l'Ifremer. Roussel (2019) avait ainsi démontré l'existence de deux populations de homard, une à l'est de Miquelon et une à l'ouest. La population située à l'est, caractérisée par des homards de plus petite taille, était exploitée à la limite de son rendement maximum durable tandis que la population de l'ouest présentait des individus de taille plus importante et un effort de pêche encore inférieur au rendement maximum durable. Les embarquements réalisés avec les pêcheurs professionnels lors de la phase d'observation ont été l'occasion de fournir des données supplémentaires. Ainsi, les structures de taille observées cette année confirment celles de 2019 et la présence de deux populations distinctes autour de l'archipel, avec des individus de taille plus importante à l'ouest (Annexe V).

Les Affaires maritimes délivrent aussi les licences de pêche individuelles à chaque armement. Ces licences, établies pour chaque espèce pêchée avec les quotas éventuels, sont généralement demandées par tous les armements pour toutes les espèces, y compris celles qu'ils ne pêchent pas réellement. Pour la pêche du homard par exemple, tous les bateaux artisans ont une licence même si l'ensemble de la flottille ne pratique pas cette activité.

Organisation des CCOP –Conseils consultatifs d'orientation des pêches –:

Les Affaires maritimes assistent également le préfet lors des CCOP. Créé en 2017, ce conseil se réunit à minima une fois par an et a vocation de coordonner les politiques publiques et de soutien à la filière pêche. Les représentants des professions de la filière pêche ainsi que les acteurs publics concernés y siègent. La composition du CCOP est définie par arrêté préfectoral qui désigne également les représentants de pêcheurs artisans appelés à siéger au conseil.

Contrôle et communication sur la réglementation :

Enfin, les Affaires maritimes coordonnent le Plan territorial de contrôle des pêches. Établi pour la première fois en 2019, ce plan vise à organiser et définir les priorités en matière de contrôle des pêches, à la fois pour les activités professionnelles et de plaisance. La commercialisation des produits de la pêche de plaisance, notamment le homard, figure comme troisième priorité majeure pour son impact sur la gestion des stocks, l'absence de traçabilité des produits vendus ainsi que la concurrence déloyale pour les pêcheurs professionnels (DTAM, 2021). Les Affaires maritimes gèrent l'ensemble du dispositif de contrôle qui implique également l'OFB, les services de la DTAM ainsi que la gendarmerie. Le TAC alloué aux professionnels n'ayant pas été atteint sur plusieurs années successives, les contrôles ciblent uniquement la pêche récréative et se déclinent comme suit :

¹ Article R954-7 du Code Rural applicable dans les eaux territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon

- en mer : vérification de la zone de pêche, du nombre de casier, de leur bon marquage, du nombre de homards, de l'absence de femelles grainées et de leur taille.
- au débarquement : vérification du nombre d'individus capturés et de l'absence de femelles grainées débarquées par les plaisanciers et apnéistes.
- en filière : vérification de l'absence de commercialisation de homards issus de la pêche récréative dans les restaurants et commerces.

Une dizaine de contrôles sont réalisés sur la saison, en fonction des capacités humaines et logistiques des parties impliquées. Par exemple, les Affaires maritimes ne possédant pas de moyen nautique opérationnel, leur action se concentre sur les débarquements tandis que l'OFB réalise la surveillance des plaisanciers, apnéistes comme caseyeurs.

Avant la mise en place de ce Plan, quelques contrôles pouvaient avoir lieu de manière très ponctuelle. À partir de 2019, les agents de l'OFB ont initié des contrôles plus réguliers, jugeant que la pression de pêche importante pouvait mettre en péril la ressource. La mise en place de cette surveillance des activités de pêche de plaisance a été délicate, avec une certaine défiance des plaisanciers lors des premières années. Bien que la situation se soit légèrement améliorée, le sujet reste tendu au niveau local où la pêche récréative est très ancrée, à la fois en tant qu'activité historique et de loisir.

4.1.2. LA PÊCHE DU HOMARD, UNE ACTIVITÉ HISTORIQUEMENT DÉDIÉE À L'AUTOCONSOMMATION TOUJOURS PRATIQUÉE PAR LES HABITANTS DE L'ARCHIPEL

Les stocks halieutiques abondants sont la principale ressource de l'archipel et ont permis le développement économique de SPM avant le moratoire sur la pêche au cabillaud en 1992 (Berthier, 1962). Les conditions climatiques étant peu propices à la production agricole, les ressources halieutiques se sont naturellement établies au centre du système alimentaire local (Keske *et al.*, 2016). L'importance des produits de la mer dans la vie insulaire n'est pas propre à SPM mais peut être considérée comme un marqueur de l'identité insulaire où la pêche est au cœur de pratiques récréatives et vivrières (Tesson, 2019).

Les produits de la pêche locale sont principalement la morue mais aussi des coquillages et crustacés dont le homard très abondant le long des côtes (Aubert de La Rüe, 1937). Ainsi, jusqu'aux années 1980, la pêche du homard à SPM est une activité de loisir exclusivement pratiquée par des pêcheurs non-professionnels dont les produits sont destinés à l'autoconsommation (Pinget, 1981)

Aujourd'hui encore, la pêche récréative est largement pratiquée sur l'archipel et fait partie intégrante de la culture locale et des usages traditionnels de la mer à SPM (Danto & Collias, 2019). Malgré son importance dans la vie de l'archipel, aucune étude sur ses pratiques n'a été menée et l'on dispose de peu d'éléments la caractérisant.

Dans son étude portant sur les comportements en matière de consommation des produits de la mer à SPM, Dewals (2019) ébauche une première approche des pratiques en mer sur l'archipel. Ainsi, sur un échantillon de 286 enquêtés, près de la moitié déclare pratiquer la pêche récréative (Dewals, 2019). La majorité des répondants pratique la pêche embarquée (81 %), suivie par la pêche à pied (63 %) et la pêche en plongée (25 %). On dénombre un peu plus d'une dizaine d'espèces cibles parmi lesquelles la morue figure en première position suivie par le homard (plus de 54 % des répondants). Il est intéressant de noter que la majorité des enquêtés se décrivent comme des pêcheurs occasionnels considérant la pêche comme une occasion de se promener en mer (68 %) et qu'une minorité pratique la pêche de manière régulière (22 %) voire très régulière (9 %).

Ces données n'étant pas spécifiques à la pêche du homard, le questionnaire déployé lors de la phase de terrain ainsi que les entretiens menés auprès de l'association des pêcheurs plaisanciers et de pêcheurs récréatifs ont permis d'apporter des précisions sur la pêche ciblant plus particulièrement cette espèce.

Ainsi le homard est une espèce prisée par les amateurs de pêche récréative. Sa pratique est encadrée par un arrêté ministériel de 1987², autorisant la pêche non-professionnelle du 1^{er} mai au 31 août avec **une limite de prises de quatre homards par jour de pêche** et obligation de remettre les femelles grainées à l'eau. La pêche du homard est praticable sur l'ensemble du littoral sauf sur une zone de réserve au Sud-Ouest de Langlade ainsi qu'au-delà de 200 m de la côte dans trois zones réservées aux pêcheurs professionnels. Trois techniques principales de capture sont utilisées :

- La pêche à pied : pratiquée à marée basse à l'aide d'une épuisette ou d'une gaffe, sorte de tige en bois munie d'un crochet métallique à une extrémité, cette technique reste assez marginale ;
- La pêche en apnée : apparue dans les années 1970 (Pinget, 1981), elle est pratiquée depuis la rive ou depuis une embarcation. Le plongeur utilise une gaffe pour faire sortir le homard de son trou et le saisir ;
- La pêche au casier : technique la plus employée, les pêcheurs utilisent des casiers « à parloir » disposant d'une trappe d'échappement laissant les homards hors taille sortir. Une limite de 6 casiers par navire est imposée par la réglementation.

Les deux principaux types de pêcheurs sont les apnéistes et les caseyeurs mais il est difficile d'estimer le nombre de pêcheurs récréatifs ciblant le homard sur l'archipel. En effet, contrairement à la pêche dans les eaux continentales, la réglementation de la pêche de loisir en mer n'assujettit pas celui qui la pratique à l'achat d'une carte ou plus généralement au paiement d'un droit dont le dénombrement fournirait une base d'évaluation de la population de pêcheurs.

Il n'existe pas de structure ou d'association rassemblant les adeptes de pêche en apnée. De plus, cette pratique étant fortement dépendante des conditions météorologiques et pouvant théoriquement être pratiquée sur tout le littoral, la réalisation de comptages d'apnéistes depuis la côte est limitée. Les informations disponibles proviennent des entretiens menés auprès de personnes ressources et permettent d'avancer le chiffre approximatif d'une cinquantaine de pêcheurs apnéistes sur l'archipel.

Les caseyeurs quant à eux sont plus nombreux. Une association de plaisanciers pêcheurs est présente sur l'archipel depuis 1986, issue de la fusion de l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique de Miquelon et de celle de Saint-Pierre. Ses missions sont de « conserver les us et coutumes de l'archipel »³ et de représenter les intérêts des pêcheurs et des plaisanciers. L'association regroupe entre 100 et 150 adhérents.

Les estimations du nombre de pêcheurs au casier présents sur l'archipel varient. L'association considère qu'entre 10 et 12 % de la population possède une embarcation à Saint-Pierre comme à Miquelon et qu'environ 70 % d'entre eux pratiquent la pêche au casier. Cette proportion aurait même tendance à augmenter à Miquelon où la pêche est une activité plus ancrée dans le mode de vie, avec près de 90 % des plaisanciers ayant également des casiers à homard :

« À Miquelon la proportion est plus élevée. Les gens vont à la pêche parce que c'est plus grand, c'est plus pratique, et puis c'est l'île de la nature que ce soit la pêche de

² Arrêté du 20 mars 1987 fixant certaines mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques dans les eaux territoriales et la zone économique française au large des côtes de Saint-Pierre-et-Miquelon pris en application du décret n° 87-182 du 19 mars 1987, articles 6 à 10

³ Entretien réalisé le 22 août 2022 avec le président de l'Association des plaisanciers pêcheurs

plaisance, la cueillette, la pêche aux truites... C'est peut-être plus ancré on va dire, c'est aussi dans l'identité »

(Représentants de l'association des plaisanciers pêcheurs)

Les Affaires maritimes recensent quant à elles 900 plaisanciers sur l'archipel (DTAM, 2021). Selon les sources, le nombre de caseyeurs serait donc compris entre 400 et 650 personnes, dont 15 % résiderait à Miquelon et 85 % à Saint-Pierre.

Les résultats du questionnaire :

Au total, 35 réponses ont été collectées entre juin et août. En éliminant les réponses trop incomplètes, 29 enquêtes sont retenues pour l'analyse. 80 % des répondants sont des hommes, avec une répartition entre Saint-Pierre et Miquelon de 90 % et 10 %. 15 des pêcheurs ayant répondu pratiquent l'apnée et 23 la pêche au casier.

Au vu du faible nombre de réponses pour certaines catégories d'analyse, les résultats présentés par la suite ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la population des pêcheurs récréatifs de homard mais permettent de dresser un premier tableau des habitudes et pratiques de pêche d'une partie de cette population. Les résultats de l'ensemble des questions du questionnaire sont disponibles en Annexe VI.

- La pêche au casier :

Les caseyeurs ayant participé à l'enquête sont à 80 % des hommes et la moyenne d'âge des enquêtés est de 50 ans. **La moitié d'entre eux adhèrent à l'Association des pêcheurs plaisanciers.** La très grande majorité des répondants est originaire de l'archipel et pratique la pêche au casier depuis plus de 10 ans.

70 % des répondants déclarent avoir appris à pêcher avec un parent et vont pour la plupart pêcher en famille (43 % des enquêtés) ou seuls (48 % des enquêtés). Les principales raisons de pratiquer cette activité sont le plaisir et la proximité avec la nature pour 87 % des répondants. La pêche est aussi considérée comme une occasion d'aller se promener chez une majorité de pêcheurs (78 % des enquêtés) ainsi que comme un moyen de conserver un lien avec les traditions (57 % des enquêtés). **L'importance de la consommation des produits de la pêche quant à elle n'est avancée que chez 35 % des répondants.**

La pêche au casier connaît une saisonnalité : elle est pratiquée par 50 % des pêcheurs en mai, 86 % d'entre eux en juin, jusqu'à 95 % en juillet avant de redescendre à 73 % en août. On peut également noter que seul un tiers des répondants pêche sur toute la saison, de mai à juillet et que la moitié commence à pêcher en été, à partir de juin jusqu'à août. La grande majorité des pêcheurs relève ses casiers entre 1 et 3 fois par semaine pour des sorties durant en moyenne 1 h 30. **45 % des caseyeurs enquêtés déclarent pêcher de 3 à 4 homards par sortie, contre 32 % de 1 à 2 homards et 23 % plus de 4 homards.**

Les caseyeurs possèdent pour la plupart 6 casiers (71 %), en conformité avec la réglementation, et dans une moindre mesure 4 casiers ou moins (19 %) ou 8 casiers ou plus (10 %). La pêche a lieu en très grande majorité entre 5 et 10 m de profondeur, avec des casiers à moins de 100 m de la côte.

Les conditions météorologiques et la sécurité du site de pêche sont les facteurs principaux influençant le choix d'un site pour la majorité des enquêtés, suivis par l'accessibilité et la proximité du site de pêche puis les habitudes, règles et usages locaux. **La zone la plus fréquentée par les caseyeurs est celle dite des « Terres-Noires » à l'est de Miquelon,** suivie par toute la côte est à sud de Langlade et la zone allant de la sortie du port de plaisance de Saint-Pierre jusqu'au Grand Colombier (voir Figure 4).

La plupart des enquêtés considèrent leur effort de pêche comme stable et le nombre de pêcheurs récréatifs sur l'archipel constant (52 %) ou en hausse (26 %). La quantité de homard est quant à elle jugée comme stable pour 48 % des pêcheurs, en baisse pour 22 % des enquêtés et en hausse pour 17 % d'entre eux.

L'ensemble des pêcheurs déclare connaître la réglementation et avoir été informés par leurs recherches personnelles ou les Affaires maritimes. **79 % considère que cette réglementation est plutôt respectée dans le milieu de la pêche récréative.**

- La pêche en apnée :

Les apnéistes ayant répondu au questionnaire sont composés de 70 % d'hommes et 30 % de femmes, qui sont donc en proportion plus nombreuses que pour la pêche au casier. **Les pêcheurs apnéistes sont également sensiblement plus jeunes, avec une moyenne d'âge de 40 ans.** Comme pour la pêche au casier, la grande majorité des répondants sont originaires de l'archipel.

L'ensemble des enquêtés déclarent avoir appris à pêcher avec un parent ou un ami et la moitié d'entre eux pratiquent encore cette activité entre amis. Les principales raisons de pratiquer l'apnée sont le plaisir de pêcher et la proximité avec la nature et l'environnement pour 80 % des répondants, la convivialité et le lien avec les traditions familiales pour 53 % d'entre eux puis la consommation des produits pêchés pour 33 %.

Les sorties durent en moyenne 2 h et sont occasionnelles pour la moitié des répondants. Seul un quart pratique la pêche en apnée de manière très régulière, avec des sorties deux à trois fois par semaine. La pêche en apnée est très largement pratiquée en juillet et en août, avec respectivement 85 % et 75 % des enquêtés déclarant réaliser des sorties sur ces mois. Un peu moins de la moitié pêche également en juin et seulement 15 % en mai. La pratique de l'apnée nécessitant une bonne visibilité, la turbidité et la température de l'eau en début de saison peuvent expliquer cette répartition. La majorité des répondants déclarent pêcher de 3 à 4 homards par sortie et seulement 20 % de 1 à 2 homards.

La pêche en apnée se pratique le long de la côte, à moins de 100 m de la rive et jusqu'à 8 m de profondeur depuis une embarcation pour 60 % des enquêtés ou depuis la côte pour 40 % d'entre eux. 67 % des enquêtés fréquentent des zones autour de Langlade, 40 % autour de Saint-Pierre et 27 % autour de Miquelon.

Le choix d'une zone de pêche repose principalement sur les conditions météorologiques et de sécurité du site (87 % des répondants), suivies par les règles et usages locaux (53 % des répondants). Ainsi les sites situés dans les anses présentes autour de l'archipel, abrités du vent avec peu de vagues sont particulièrement prisés des apnéistes. La côte nord de Langlade autour du Cap percé et le sud de Saint-Pierre avec l'Anse à Ravenel semblent être les zones privilégiées autour de l'archipel.

Le nombre d'apnéistes est considéré comme stable par la moitié des répondants, tout comme la présence de homards autour de l'archipel. Concernant la réglementation, 80 % des enquêtés pensent connaître les mesures en vigueur avec une information provenant des personnes de l'entourage dans la moitié des cas, des Affaires maritimes pour 40% des enquêtés ou de recherches personnelles pour 27 % des répondants. Les pêcheurs apnéistes déclarent également que cette réglementation est plutôt respectée dans le milieu de la pêche récréative (60 % des enquêtés).

Enfin, la moitié des pêcheurs apnéistes pratiquent également la pêche au casier et adhèrent à une association en lien avec le milieu maritime : 25 % des répondants sont adhérents à l'Association des plaisanciers pêcheurs et 20 % sont adhérents du club de plongée.

L'estimation du poids total de la pêche récréative sur l'archipel est délicate car l'incertitude sur les données issues du questionnaire est trop importante pour pouvoir évaluer les prises de cette pêche. **Les entretiens menés apportent des éléments nouveaux, approchant le poids de la pêche récréative à l'équivalent d'environ deux bateaux de pêche artisanale, soit environ 10 tonnes de homard pêchées sur la saison.**

Ainsi, la pêche de plaisance occupe un poids non négligeable sur l'archipel, que ce soit par son nombre de pratiquants ou la quantité de homard pêchés. Cette activité doit aujourd'hui cohabiter avec la pêche artisanale qui exploite le homard commercialement depuis le début des années 2000.

4.1.3. UNE ESPÈCE CIBLÉE PAR LES PÊCHEURS ARTISANS EN COMPLÉMENT D'AUTRES ESPÈCES LUCRATIVES À DESTINATION DU MARCHÉ LOCAL

Les premières mentions de homard exploité à des fins commerciales sur l'archipel remontent à 1840 où quelques conserveries de homards étaient établies à Miquelon et Langlade pour une production d'environ 10 000 boîtes par an (Aubert de La Rüe, 1937).

Les homarderies ont été plus particulièrement développées à partir de 1890 par des pêcheurs originaires de SPM sur la côte de Terre-Neuve, au « French Shore » (Duboys Fresney, 2012). Ainsi bien que Terre-Neuve appartienne alors à la Couronne britannique, le traité d'Utrecht de 1713 autorisait les pêcheurs français à pêcher sur une partie du littoral. Principalement dédié à la pêche morutière, le French Shore voit une industrie parallèle s'établir autour du homard avec 6 homarderies produisant des conserves le long de la côte ouest de Terre-Neuve (Duboys Fresney, 2012). La même année, une conserverie produisant du saumon et du homard en quantités limitées est en activité à Miquelon (Aubert de La Rüe, 1937).

La pêche commerciale du homard reste cependant assez peu développée à SPM jusqu'à la deuxième moitié du XX^e siècle. Selon d'anciens pêcheurs, un pêcheur de Miquelon et un pêcheur de Saint-Pierre auraient commencé à cibler le homard pour la première fois vers 1980 mais il faudra attendre 1994 pour que le homard soit mentionné dans les statistiques officielles comme espèce ciblée par la pêche artisanale (IEDOM, 1995). Jusqu'alors, la pêche artisanale s'était principalement orientée sur la morue (plus de 80 % des captures) et avait vu son activité ralentie par la pêche industrielle, attirant les pêcheurs par la perspective de meilleurs salaires (Le Floc'h, 2018). En 1992, le moratoire promulgué par le Canada sur la pêche à la morue ainsi que la diminution de cette ressource entraînent un regain d'activité pour la flottille artisanale ainsi qu'une diversification des prises, devenue une nécessité. Bien que la morue garde une place importante dans les captures, les pêcheurs artisans s'orientent tour à tour sur le lompe, le crabe des neiges, le bulot, la coquille Saint-Jacques ou plus récemment le concombre de mer (aussi appelé holothurie). Le homard reste une espèce ciblée mais en quantité assez limitée. Depuis 2014, le concombre de mer est la principale espèce pêchée sur l'archipel par les pêcheurs artisans et représente plus de 80 % des prises totales (Figure 2).

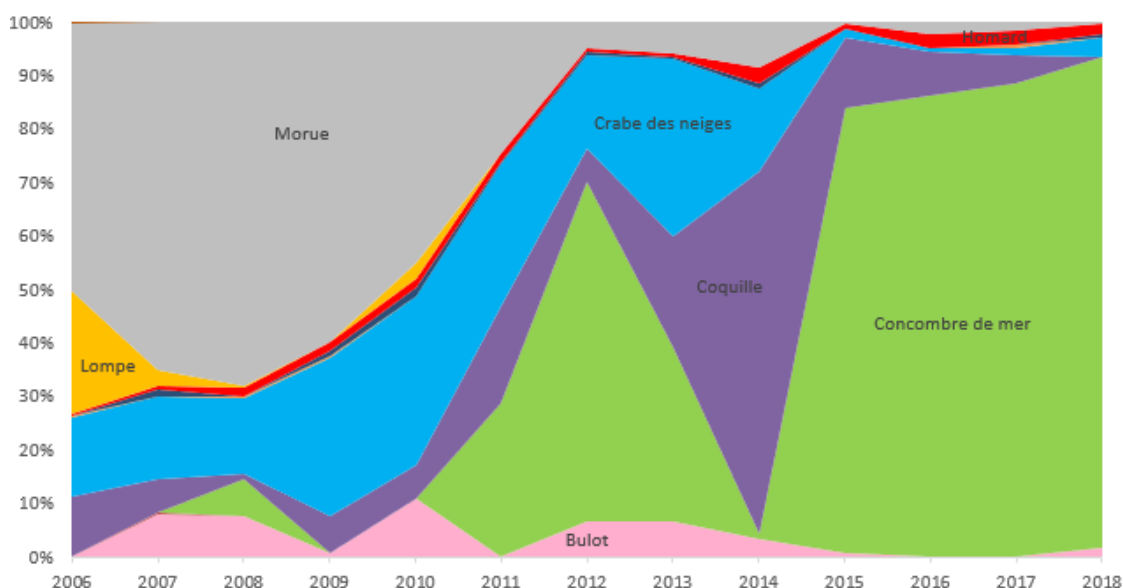
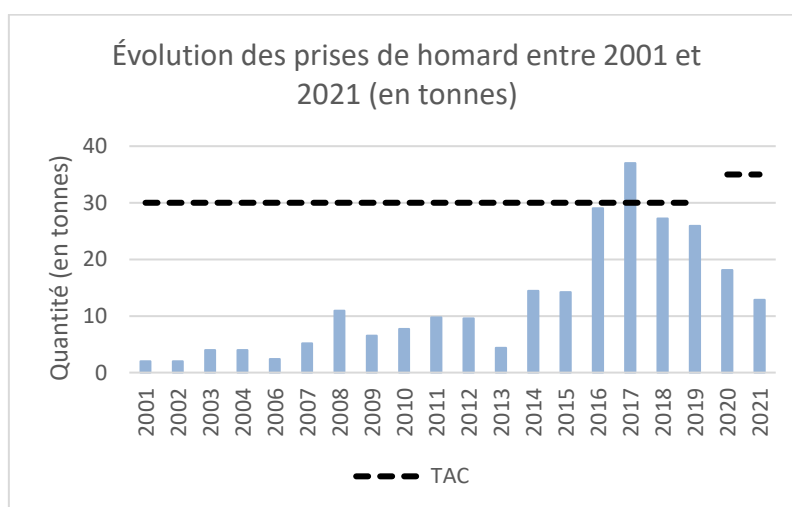


Figure 2 : Évolution des débarquements de la flottille artisanale entre 2006 et 2018, en % du tonnage total (source : DTAM)

Bien que les quantités de homard paraissent négligeables face à celles des autres espèces pêchées, sa valeur marchande en fait une espèce importante pour la pêche artisanale. Le homard se place ainsi en troisième position des espèces dans les débarquements en valeur (Dewals, 2019). Ce graphique cache également des disparités au sein de la pêche. Tous les pêcheurs ne ciblent pas le concombre de mer et la coquille, pêchés à l'aide de dragues, car tous les bateaux ne sont pas équipés pour ces activités. Le crabe des neiges, le homard, le flétan et la morue sont les uniques espèces pêchées par certains armements, la saison de pêche commençant avec le crabe des neiges le 1^{er} avril, suivi du homard à partir du 1^{er} mai puis le flétan et la morue à partir du mois d'août.

Le crabe des neiges est une ressource dont l'abondance est cyclique, avec une périodicité de 8 à 12 ans (Pêches et Océans Canada, 2021). Dans les débarquements des pêcheurs artisans, un phénomène de substitution est observable entre le crabe des neiges et le homard (Figure 3). Les années où le crabe des neiges est abondant, les quantités de homard pêchées tendent à diminuer tandis que les années marquées par une raréfaction du crabe des neiges enregistrent des quantités de homard débarquées plus importantes. Cette tendance est particulièrement visible entre 2015 et 2021.



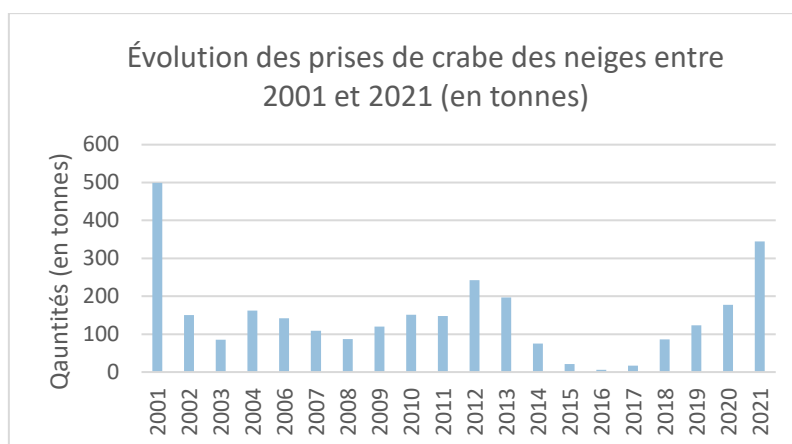


Figure 3 : Évolution des prises de homard (en haut) et de crabe des neiges (en bas) par les pêcheurs artisans entre 2001 et 2021 (source : DTAM)

Cette substitution entre la pêche du crabe des neiges et du homard, s’explique en partie par les saisons de pêche qui se chevauchent de mai à fin juin. Par ailleurs, le crabe des neiges est une espèce particulièrement lucrative pour les pêcheurs artisans, pouvant représenter jusqu’à 90 % de leur chiffre d’affaires sur une année. À titre de comparaison, en une marée un pêcheur peut débarquer plusieurs tonnes de crabe contre quelques centaines de kilogrammes de homard. Les deux espèces ayant un prix similaire, autour de 10 €/kg, le crabe rapporte plusieurs dizaines de milliers d’euros là où le homard se chiffre en milliers d’euros pour une bonne marée.

Les pêcheurs choisissent donc de s’orienter en priorité sur le crabe des neiges tant que celui-ci est abondant. Certains commencent la pêche du homard en simultané mais le homard n’est réellement ciblé qu’une fois les quotas de crabe atteints. Certaines années, les recettes suffisamment importantes engendrées par le crabe des neiges et l’holothurie freinent l’activité de pêche sur le reste de la saison, et notamment la pêche du homard.

En 2022, 17 licences de pêche pour le homard ont été délivrées à SPM. En réalité, le nombre de navires ciblant effectivement l’espèce est plus faible et s’élève à 9 cette année, 4 à Miquelon et 5 à Saint-Pierre. Le nombre de pêcheurs artisans débarquant du homard s’est réduit de moitié entre 2006 et 2014, passant de 12 à 6 puis s’est stabilisé, oscillant entre 6 et 8 armements (DTAM, 2022). **En 2022, trois nouveaux navires sont entrés dans la flottille artisanale de SPM, portant le nombre d’unités débarquant potentiellement du homard de 7 à 10 armements.**

Plusieurs rapports sur la filière halieutique à SPM ont signalé la nécessité de structuration de la profession afin de rassembler les pêcheurs et défendre leurs intérêts (Dachicourt, 2011; Pichon, 2017). Plusieurs instances de représentation des professionnels mises en place à l’initiative de l’État se sont succédées entre 2000 et 2010. On peut ainsi citer la Commission de gestion et de conservation des ressources halieutiques, le Comité des pêches et des cultures marines ou encore le Comité des ressources halieutiques qui, faute de répondre aux attentes des parties prenantes, n’ont pas perduré (Dachicourt, 2011). Lors d’entretiens menés en 2011, les professionnels manifestaient néanmoins la volonté de monter une structure fédératrice, en s’orientant vers la création d’une organisation de producteurs (Dachicourt, 2011). L’année suivante, l’Opap est créée avec comme liste non-exhaustive de missions : représenter les artisans pêcheurs et défendre leurs intérêts en matière de gestion de la ressource, participer à la gestion et au suivi des quotas ou encore être impliqué dans l’élaboration de la réglementation des pêches.

Aujourd’hui, les avis concernant l’Opap sont plutôt réservés. Les pêcheurs lui reprochent notamment un manque de dynamisme et de poids dans les délibérations concernant la filière. L’arrivée

des nouveaux entrants en 2022, à l'encontre de l'avis émis par l'Opap, signe la mise en sommeil de l'organisation. Les répercussions de l'arrivée des nouveaux entrants dans la pêcherie, autant dans les relations entre pêcheurs professionnels, qu'avec les plaisanciers et face aux institutions publiques seront développées, dans la partie 2 des résultats.

La pratique de la pêche professionnelle du homard est soumise au même arrêté que la pêche de plaisance. La pêche est autorisée du 1^{er} mai au 31 août ainsi que du 15 octobre au 15 décembre. Comme pour les plaisanciers, les femelles grainées doivent être remises à l'eau et la pêche est interdite dans la zone de réserve au sud-ouest de Langlade. La réglementation n'imposant pas de limite sur le nombre de casiers par navire professionnel, **les pêcheurs sont libres d'utiliser autant de casiers qu'ils le souhaitent**. En réalité, chaque pêcheur utilise entre 100 et 300 casiers pour un total approximatif de 1500 casiers pour l'ensemble des professionnels.

Pour les professionnels, la pêche du homard est spatialement très ciblée sur l'archipel (voir Figure 4, secteurs 1, 6 et 11). Quelques zones sont reconnues comme riches en homard et l'ensemble de l'activité de pêche y est concentré. Ainsi, jusqu'à cette année, aucun professionnel ne pêchait autour de Saint-Pierre et les casiers se trouvaient exclusivement à l'ouest de Miquelon et de Langlade ainsi que dans la zone dite des « Terres-Noires ». Pour chaque pêcheur, le choix d'une zone s'opère selon plusieurs critères :

- La proximité du site de pêche : la zone située à l'est de Miquelon est fréquentée uniquement par des pêcheurs miquelonnais car elle est trop éloignée du port de Saint-Pierre ;
 - L'abondance du homard : l'évaluation du stock de homard réalisée en 2019 (Roussel, 2019) indiquait que les homards pêchés à l'est de Miquelon étaient plus petits que ceux provenant de la zone ouest. Cela est ressenti par les pêcheurs qui ciblent pour certains uniquement l'ouest de Langlade car ils estiment la pêche meilleure ;
 - La fréquentation du site : certains pêcheurs professionnels évitent la zone des Terres-Noires, jugée trop fréquentée car professionnels et plaisanciers s'y retrouvent, et lui préfèrent la côte ouest. Bien que celle-ci soit également très fréquentée par endroit, on recense majoritairement des professionnels ;
 - L'accessibilité selon les conditions météorologiques : la côte ouest étant plus exposée que la côte est au vent et aux vagues, certains pêcheurs répartissent leurs casiers de part et d'autre de Miquelon afin de pouvoir les relever en alternant en fonction des conditions météorologiques.
-

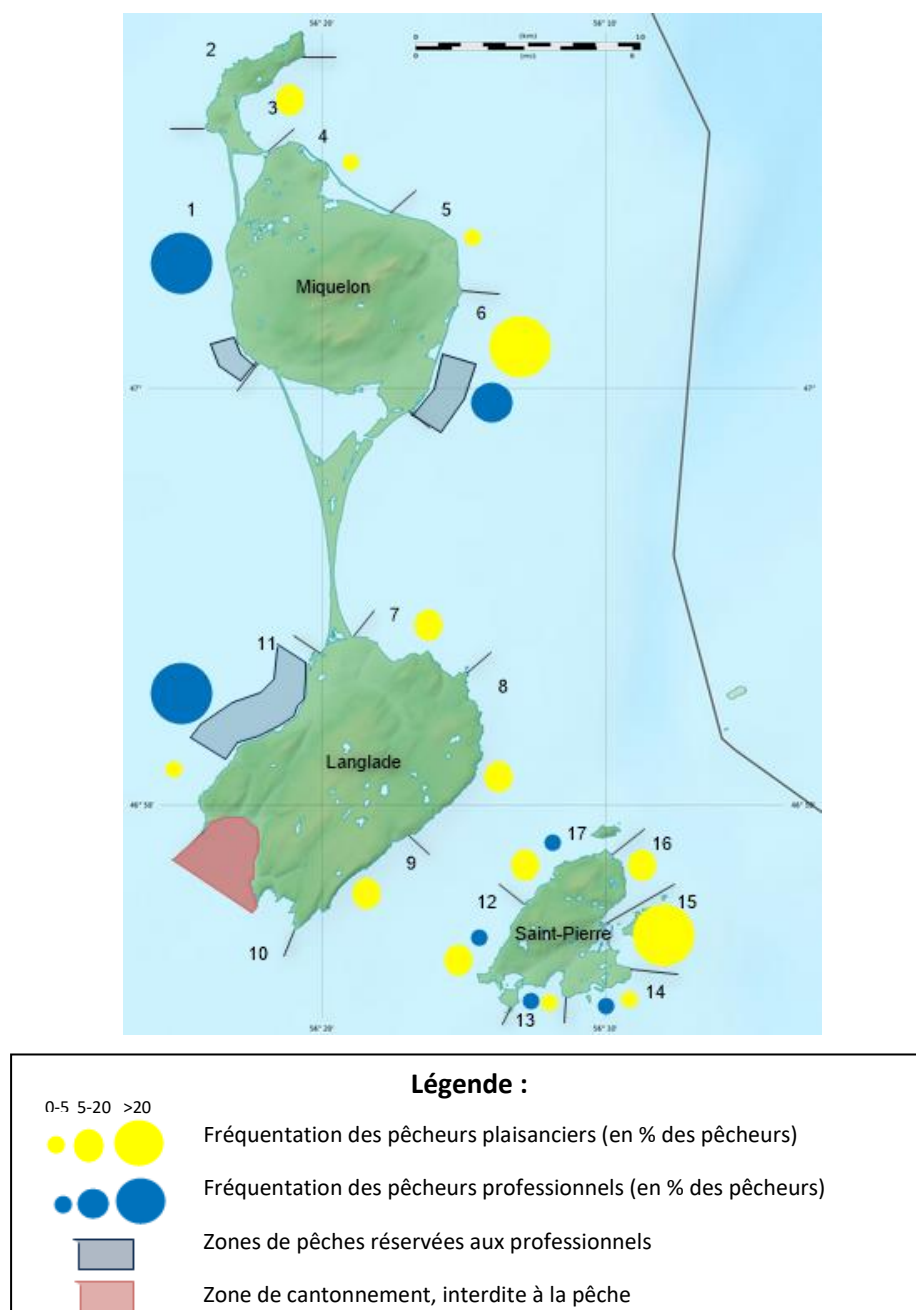


Figure 4 : Répartition des pêcheurs professionnels et plaisanciers autour de l'archipel (élaboration propre à partir des données de l'enquête de terrain)

Concernant la commercialisation du homard, il n'existe pas d'unité de transformation dédiée à SPM. La Ferme de l'Ouest est une conserverie transformant principalement du canard et en complément quelques produits de la mer, y compris du homard mais les quantités traitées sont de l'ordre de quelques centaines de kilogrammes par an. La seule usine de produits de la mer actuellement active, mais à l'avenir incertain, est celle du groupe Pêcheurs du Nord à Miquelon, traitant exclusivement la coquille Saint-Jacques ainsi qu'un atelier à Saint-Pierre dédié au traitement du concombre de mer. Par le passé, plusieurs unités de transformation dédiées à la morue ou au crabe des neiges ont existé sur l'archipel mais toutes ont cessé leur activité (Knockaert *et al.*, 2012).

Selon l'Arrêté préfectoral n° 142 du 4 avril 2009⁴, les pêcheurs professionnels ont obligation de débarquer la totalité des espèces capturées dans les ports de Saint-Pierre ou de Miquelon. Pour le homard, en l'absence d'unité de transformation, l'unique débouché à SPM est donc la vente auprès des particuliers et des restaurants. **Ce type de commercialisation n'étant pas en mesure d'absorber l'entièreté de la production de homard, les pêcheurs ont la possibilité de demander une dérogation au Préfet de l'archipel afin d'avoir l'autorisation de débarquer les homards pêchés aux usines canadiennes de Terre-Neuve selon les dispositions prévues dans l'Arrêté préfectoral n°142 du 4 avril 2009 :**

« des autorisations individuelles ou collectives de débarquement hors des ports de Saint-Pierre-et-Miquelon pourront être accordées par le préfet de Saint-Pierre-et -Miquelon pour tenir compte de circonstances particulières liées aux conditions du marché à un moment donné [...] Ces demandes devront être motivées et comporter l'ensemble des éléments y compris financiers, permettant de juger de leur opportunité au regard des intérêts de la filière halieutique locale dans son ensemble».

Ainsi, une grande partie du homard pêché dans les eaux territoriales de SPM a longtemps été vendue aux usines de Terre-Neuve. Les pêcheurs y trouvaient un certain nombre de services associés, tels que le paiement rapide des produits livrés ou la fourniture de glace et de boîte.

En 2018, une société d'exportation, Homard des Îles, est créée à Saint-Pierre. À l'origine, son projet est de récupérer le homard pêché de l'archipel afin de l'exporter vers le marché métropolitain et asiatique. La présence d'un acheteur local en capacité d'absorber la production des pêcheurs artisans met donc fin aux débarquements de homard de l'archipel sur le sol canadien et bouleverse les circuits de commercialisation jusqu'alors en place. Ainsi, les pêcheurs doivent trouver des alternatives aux services préalablement proposés par les usines canadiennes et une concurrence se développe entre les différents modes de vente sur l'archipel : vente directe aux particuliers, vente aux restaurants ou vente à l'exportateur. Par ailleurs, un nouveau projet de conserverie est en développement à Miquelon autour du crabe des neiges et du homard. C'est donc un nouvel acheteur potentiel qui s'ajoute aux modifications en cours. La réorganisation des circuits de commercialisation ainsi que les stratégies développées par chaque acteur feront l'objet d'une démonstration détaillée en partie 3.

La pêche artisanale du homard a vu plusieurs évolutions depuis son développement à la fin des années 1990, à la fois dans les quantités débarquées et dans les acheteurs canadiens ou locaux. Récemment, l'augmentation sans précédent dans le nombre de pêcheurs artisans ciblant le homard a entraîné des bouleversements, à la fois au sein de la profession mais aussi avec les pêcheurs plaisanciers.

⁴ Arrêté préfectoral n°142 du 4 avril 2009 fixant les lieux de débarquement des produits de la mer pêchés conformément aux licences de pêches attribuées par le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon, articles 1 et 2

4.2. L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ENTRANTS DANS LA PÊCHERIE : UN RÉÉQUILIBRAGE ENTRE USAGERS NÉCESSAIRE ?

4.2.1. UNE ARRIVÉE SOUS TENSION MENANT À UNE RÉORGANISATION DES PROFESSIONNELS

Tout armateur souhaitant entrer dans la flottille artisanale de SPM doit monter un dossier auprès des Affaires maritimes qui sera soumis par la suite à l'avis des professionnels de la filière. Dans un premier temps, l'armateur soumet les plans du navire aux Affaires maritimes pour avis sur les travaux éventuels à réaliser afin de le mettre en conformité. Si celui-ci est conforme aux critères de la réglementation française, un permis de navigation est délivré.

Une fois son navire en règle, le nouvel armateur émet un dossier de demande de licence. Celui-ci doit être argumenté et présenter clairement la démarche le menant à vouloir entrer dans la pêcherie. Ce dossier peut s'apparenter à un « *business plan* » dans lequel l'armateur détaille les espèces qu'il souhaite cibler, les investissements réalisés et les quantités de pêche prévues. Ce dossier est présenté aux Affaires maritimes puis en CCOP où **la profession se prononce pour ou contre l'entrée du nouveau pêcheur**⁵. Cette année, sur les six demandes initialement présentées, trois ont été acceptées malgré l'opposition des pêcheurs artisans regroupés au sein de l'Opap :

« Depuis 2 ans on entendait parler qu'il y allait avoir de nouveaux entrants, l'Opap avait mis opposition à tout ça. On voulait voir ce que la pêche allait devenir parce que depuis trois ans la pêche au crabe a repris mais avant c'était niet, il n'y en avait pas. L'Opap avait dit : avant de réinjecter des bateaux, on voulait voir ce que la pêche allait faire. On a envoyé des courriers au Conseil territorial, à la Préfecture, et puis on n'est jamais entendus de rien. »

(Un pêcheur artisan ancien membre de l'Opap)

Ainsi, les pêcheurs s'étaient prononcés à l'unanimité contre l'entrée de trois nouveaux entrants en simultané. La principale raison avancée était que la ressource en crabe, abondante depuis deux ans, ne pouvait justifier à elle-seule l'augmentation du nombre de pêcheurs artisans sur l'archipel. Les pêcheurs craignent la diminution de cette ressource dans les prochaines années et le report de tous les armements sur un nombre restreint d'espèces dont l'état des stocks est peu connu.

Outre son avis ignoré en commission, l'Opap a également connu un certain nombre de dysfonctionnements internes. Des rivalités existent entre les pêcheurs de Saint-Pierre et ceux de Miquelon, menant à des réunions parfois houleuses et des accords difficiles à mettre en place. **La coopération entre pêcheurs reste très limitée, même au sein de l'organisation professionnelle, surtout durant la saison de pêche où les intérêts personnels priment :**

« Quand on pêche on a nos petits secrets et tout le monde reste un peu dans son coin. Y a un peu de tensions quand même, c'est de l'argent »

(Un pêcheur artisan)

Un des rôles principaux de l'Opap concerne la représentation de la profession dans les instances publiques. Les pêcheurs lui reprochent cependant un manque de comptes rendus sur les sujets

⁵ Est-ce un processus réellement consultatif ou une option offerte aux producteurs existants de mettre des barrières à l'entrée à tout nouvel entrant ? C'est un élément de discussion classique dans les schémas de la concurrence décrits par Porter, professeur américain de stratégie d'entreprise.

abordés lors des CCOP, et notamment sur la répartition des quotas de crabe. Discutée lors de ces commissions, elle est au cœur des sujets de discorde entre pêcheurs qui considèrent les critères retenus pour l'attribution finale des quotas comme obscurs. En effet, en l'absence de discussion au sein de la profession, les pêcheurs ne se considèrent pas entendus et ne comprennent pas toujours le partage effectué menant à des querelles individuelles. Déjà fragilisée par ces tensions internes, l'arrivée des nouveaux pêcheurs a précipité la fin de l'Opap aujourd'hui mise en sommeil.

Les trois nouveaux entrants basés à Saint-Pierre sont donc arrivés dans un contexte tendu au sein de la pêcherie. L'Opap ayant cessé ses activités, les courriers envoyés à l'organisation sont restés sans réponse et les relations entre nouveaux et anciens pêcheurs se résument aux rencontres occasionnelles dans le port. D'abord froide, la situation s'est améliorée au fil des semaines et certains pêcheurs offrent maintenant des services aux nouveaux arrivants tels que le don de boëtte ou la vente de casiers. Les nouveaux entrants entre eux sont également solidaires, avec de manière similaire des services rendus mais toujours de manière informelle.

Concernant la pêche du homard, l'arrivée de nouveaux pêcheurs a été synonyme d'augmentation du nombre de casiers dans des zones déjà largement fréquentées par les professionnels et les plaisanciers. Pendant la saison de pêche, les professionnels sont en concurrence pour trouver les meilleures places où mettre leurs casiers. Ainsi, chacun possède ses emplacements de pêche habituels mais cette répartition reste tacite. Une fois en mer, les casiers sont placés au bon vouloir de chacun sur un système de premier arrivé, premier servi :

« Je me suis retrouvé avec mes places qui étaient prises par un autre, je me suis mis à côté. Pas loin, à côté mais c'était plus mes places. Le premier chausse ses bottes comme on dit toujours. Et puis après on prend ce qu'il reste mais en ayant trois autres bateaux de plus ... »

(Un pêcheur artisan)

La pêche se concentre sur les quelques zones abondantes en homard. La multiplication des bouées de plus en plus proches les unes des autres représente un danger croissant pour la navigation rendue difficile par les bouées et filins associés. Plusieurs pêcheurs relatent ainsi des incidents en mer où les filins des casiers se sont pris dans les hélices car les casiers étaient trop proches les uns des autres. Cette situation est plus particulièrement délicate sur la côte ouest soumise au vent et où la bathymétrie rend la zone de pêche très réduite et proche de la côte rocheuse (voir Annexe VII). Le rapprochement des casiers pose un risque accru en cas d'intempéries car ceux-ci peuvent se déplacer avec le courant, s'entremêler et se briser sur la côte.

Pour trouver des zones de pêche, les nouveaux entrants se voient donc contraints d'adopter différentes stratégies. Certains choisissent de se mettre à bonne distance des bouées déjà présentes, considérant que les anciens pêcheurs ont leurs habitudes et ne souhaitant pas entrer en concurrence avec eux quitte à se retrouver dans des zones moins productives :

« Il y avait des casiers partout donc nous au début on n'a pas voulu se mettre au milieu des autres pour pas gêner donc c'est vrai qu'on n'a pas pris les zones qui étaient forcément les plus productives dès le début. [...] Sans qu'on en ait discuté nous c'est clair que même l'année prochaine, même si on était les premiers on va pas aller se mettre là où les autres ont l'habitude de se mettre. »

(Un nouvel entrant)

D'autres choisissent de se rapprocher des bouées dans les zones les plus abondantes et mouillent leurs casiers parmi ceux déjà présents. Enfin, certains préfèrent explorer d'autres zones et

chercher des places encore non exploitées par les professionnels. C'est principalement le cas autour de Saint-Pierre, où un nouvel entrant a mouillé des casiers sur toute la côte à la recherche de homards.

L'arrivée des nouveaux entrants coïncide également avec une période où la ressource en homard est source d'inquiétude chez les anciens pêcheurs qui considèrent que la pêche se détériore. À titre d'exemple, en comparant des années de pêche remontant à une vingtaine d'années de celles des dernières, un pêcheur a pu noter une diminution de moitié de ses prises par casier. Les pêcheurs observent aussi que les homards pêchés sont plus petits que lors des premières années. Certains l'expliquent par l'augmentation de l'effort de pêche, avec moins de homards pêchés par casier car ceux-ci sont de plus en plus nombreux, d'autres par une diminution de la ressource en elle-même. Dans tous les cas, la majorité des pêcheurs ne considèrent pas le homard comme une espèce d'avenir capable de générer des revenus suffisants pour faire vivre un équipage en l'absence de crabe des neiges :

« On va tellement se mettre tout le monde sur le homard qu'il y aura pas d'argent à faire. C'est pas en pêchant 500 kg que tu vas faire des sous. Admettons que l'année prochaine après le crabe tout le monde commence le 1^{er} mai, 2 T c'est 20 000 €. 20 000 € dans un été, même pas assez pour payer un matelot. »

(Un pêcheur artisan)

Pour parer à la diminution prochaine du crabe des neiges et face aux perspectives limitées du homard, les pêcheurs réfléchissent à d'autres espèces vers lesquelles se tourner. Bien que les eaux de l'archipel offrent d'autres ressources prometteuses, les pêcheurs font face à une contrainte majeure liée aux possibilités de commercialisation fortement limitées sur l'archipel.

Pour les pêcheurs professionnels, l'arrivée des nouveaux entrants a engendré une désorganisation de la profession, déjà en prise à des dissensions internes, et une compétition accrue sur les zones de pêche du homard. Leur arrivée pose également la question des stratégies de pêche futures dans lesquelles des espèces jusqu'alors moins ciblées pourraient être préférées au homard. Par rapport aux plaisanciers, l'augmentation du nombre de pêcheurs professionnels a également modifié l'équilibre établi entre les deux sphères.

4.2.2. DES RELATIONS ENTRE PROFESSIONNELS ET PLAISANCIERS MULTIFORMES

Les pêcheurs présents sur l'archipel, plaisanciers comme professionnels, se côtoient de diverses manières. D'abord en mer, pêches de plaisance et professionnelle sont amenées à cohabiter car seules deux zones de pêche sont réservées aux professionnels. Une vaste partie du littoral est donc commune et un partage informel de l'espace s'est mis en place.

Ainsi, les casiers de plaisanciers sont surtout proches de la côte et, comme pour les professionnels, chaque pêcheur a ses emplacements habituels. **L'association de plaisance intervient parfois pour régler des litiges entre plaisanciers lorsque ces règles d'usage ne sont pas respectées par de nouveaux pêcheurs.** Les apnéistes pratiquent leur activité le long de la côte, avec parfois des difficultés d'accès à certaines zones les contraignant à plonger au milieu des casiers :

« C'est la jungle un peu, parce qu'il y a des casiers partout. Normalement on ne doit pas s'approcher des casiers quand on plonge en apnée mais si on faisait ça, on ne pourrait plonger nulle part puisqu'il y a des casiers partout. »

(Un pêcheur apnéiste)

Cette situation semble néanmoins assez bénigne pour les pêcheurs car bien que gênante, elle n'entrave pas la pratique de l'apnée. Caseyeurs comme apnéistes considèrent d'ailleurs entretenir de bonnes relations les uns avec les autres dans la grande majorité des cas.

Les casiers professionnels pour leur part sont généralement plus au large des côtes bien qu'il arrive que des casiers plaisanciers et professionnels se rapprochent. Les mêmes incidents sont alors à déplorer qu'entre casiers professionnels lorsque ceux-ci sont trop proches les uns des autres, notamment une gêne pour la navigation avec risque de prise des filins dans les hélices.

La répartition spatiale différenciée des deux activités s'opère également entre les zones de pêche. Certaines, comme l'ouest de Miquelon, sont plus éloignées des ports et donc plus difficiles d'accès pour les plaisanciers possédant de petites embarcations. Inversement, la zone du port de Saint-Pierre est très largement fréquentée par des plaisanciers et aucun professionnel n'y mouille ses casiers.

Lors de leur recherche de zones de pêche, les nouveaux entrants ont dû prendre en compte les casiers de plaisance. Certains endroits ont été abandonnés car trop fréquentés par des plaisanciers mais une certaine remise en question de l'ordre établi s'opère pour la côte de Saint-Pierre. Les casiers professionnels se retrouvent ainsi dans des zones jusque-là explorées uniquement par des plaisanciers :

*« On les voit maintenant aller dans des zones où il n'y a jamais eu de pêcheurs professionnels, ils viennent où nous on est. À quelques mètres d'où on est. [...] Ça va devenir un problème [...] là il s'approche, il est proche des côtes, proche de nous, **on va pas faire la guerre mais c'est des zones qui n'ont jamais été pêchées par les professionnels [...] s'ils vont là c'est parce qu'ils ont épuisé ce qu'il y avait ailleurs** »*

(Représentants de l'association des pêcheurs plaisanciers)

Pour l'instant, cette situation reste tolérable pour les plaisanciers car le nombre de casiers professionnels autour de Saint-Pierre, autour d'une centaine, est encore limité. L'augmentation du nombre de pêcheurs professionnels et la prospection de nouvelles zones sont ainsi surtout dénoncées pour la pression accrue sur la ressource en homard.

Les professionnels considèrent plutôt la pêche de plaisance comme une activité traditionnelle et de loisir, naturelle sur un territoire réduit entouré par la mer. Ils dénoncent néanmoins les abus commis par certains pêcheurs plaisanciers, comme la mise à l'eau d'un trop grand nombre de casiers, la vente des produits pêchés ou encore les vols de casiers. Les pêcheurs plaisanciers ne forment pas un groupe homogène du point de vue technique. Il existe de nombreuses pratiques dont certaines dépassent les limites prévues par la loi. Les abus commis sont dénoncés autant par les professionnels, car ces pratiques entrent en concurrence avec leur métier, que par les plaisanciers qui en sont également victimes :

« Les plongeurs occasionnels respectent les fonds marins et vont pêcher pour le plaisir. En ce qui me concerne, je ne pêche que les beaux homards, les petits ou femelles grainées ne m'intéressent pas le moins du monde. Ce qui me met hors de moi c'est l'abus de certains, notamment à Langlade, qui surpêchent le homard. »

(Un pêcheur apnéiste)

Professionnels comme plaisanciers déplorent des cas occasionnels de vols où des casiers sont relevés pendant leur absence. Les professionnels tiennent pour responsables les plaisanciers déjà proches de leurs lignes et les caseyeurs plaisanciers des individus mal intentionnés. Ces incidents encouragent parfois les plaisanciers à préférer des zones à la vue de tous pouvant plus facilement être surveillées.

La vente des produits pêchés est un autre sujet de tension entre les deux sphères. Les pêcheurs professionnels reprochent à certains plaisanciers de vendre les homards pêchés, à des particuliers comme à des professionnels de la filière. Cette pratique est interdite par la loi mais plusieurs incidents ont eu lieu par le passé et plusieurs acheteurs confirment avoir été approchés par des plaisanciers cherchant à vendre les produits de leur pêche. Comme indiqué dans le plan de contrôle des pêches des Affaires maritimes, outre la concurrence faite aux professionnels, cette pratique pose également un problème de traçabilité en l'absence de factures permettant de remonter au fournisseur de homard. **Les pêcheurs professionnels sont les seuls en mesure de fournir ces factures, élément clé du contrôle des sites de vente réalisé par la Répression des fraudes et la DTAM.**

Ainsi, une situation paradoxale s'est progressivement mise en place. Autant à Saint-Pierre qu'à Miquelon, les pêcheurs professionnels sont au contact des pêcheurs plaisanciers qui font partie de leur entourage et sont aussi des amis ou de la famille. De ce fait, des échanges de services existent entre pêcheurs, certains plaisanciers donnant l'excédent de leur pêche aux professionnels pour utilisation en boîte et les professionnels aidant les plaisanciers à relever leurs filets lors de la saison de pêche au saumon. **Du fait de la proximité des deux sphères, les plaisanciers possédant trop de casiers ou pratiquant la vente sont aussi bien connus des professionnels :**

« On a des copains, on sait qu'ils vendent mais tu veux faire quoi ? Si tu fais du cinéma avec eux, tu vas pas parler à la moitié de Saint-Pierre, on n'est pas un million ici. Pour eux c'est normal de vendre. »

(Un pêcheur artisan)

Dans son rapport de mission, Pichon indique que cette connaissance privilégiée des pêcheurs professionnels devrait être utilisée au profit de la lutte contre les pratiques illégales de plaisanciers (Pichon, 2017). L'Opap en particulier était désignée pour apporter son appui aux services de contrôle. En réalité, la situation est complexe. **Les pêcheurs professionnels estiment que ce n'est pas leur rôle d'intervenir et que, même s'ils le souhaitent, cela les placerait en situation délicate vis-à-vis de leurs proches. Ils dénoncent plutôt le manque de contrôle ainsi que l'inefficacité des autorités à mettre un terme à ces abus tout en reconnaissant la difficulté d'appliquer la réglementation au vu du poids des pêcheurs récréatifs à l'échelle du territoire.**

Le rassemblement des pêcheurs au sein de l'Opap et leur rôle potentiel dans la remise en question des activités de pêche de plaisance jusqu'alors pratiquées en toute liberté a momentanément été source de friction entre les deux sphères :

« On se croise sur les pontons, on se croise partout. C'est pas deux mondes à part. [...] Il y a jamais eu de compétition entre les uns et les autres [...] Je pense que ça venait du début de l'Opap de monter tout le monde les uns contre les autres, ça aurait été bien pour que la pêche de plaisance s'arrête. [...] Quand on a rencontré les pêcheurs, ils en avaient rien à faire de ce qu'on faisait. Et puis nous on en a rien à faire de ce qu'ils font non plus. Sauf qu'il faut juste qu'ils pêchent pas tout et n'importe quoi pour qu'on n'ait plus rien. »

(Représentants de l'association des pêcheurs plaisanciers)

À la suite de cet épisode, les contrôles sont restés limités et les pêcheurs professionnels n'ont pas été plus impliqués. Les relations avec les plaisanciers sont donc revenues au *statu quo* existant, encore en place aujourd'hui.

Les deux secteurs cohabitent sur l'archipel malgré quelques heurts tant que la ressource en homard est présente et les zones de pêche suffisamment nombreuses pour que chacun puisse pratiquer son activité. Au regret des professionnels, le peu de contrôles effectués sur les activités de pêche récréative ne suffit pas à enrayer les abus commis par certains plaisanciers. **Les plaisanciers quant à eux déplorent plus d'incidents avec d'autres plaisanciers qu'avec le secteur professionnel, qui tend pourtant à se développer et à occuper de plus en plus l'espace.**

Individuellement, professionnels et plaisanciers sont plutôt en bonne entente. Chaque groupe possède cependant des intérêts propres qui entrent en concurrence, d'autant plus lorsque la ressource est moins abondante.

4.2.3. DES NÉGOCIATIONS ENTRE USAGERS DÉSÉQUILIBRÉES AUTOUR D'INTÉRÊTS DIVERGENTS

Avec la mise en sommeil de l'Opap, les pêcheurs se trouvent dorénavant désorganisés pour porter et défendre leurs intérêts. Les avantages d'une telle structure ne leur échappent cependant pas et certains regrettent leur incapacité à faire fonctionner l'association, voire à se regrouper sous forme de coopérative qui leur assurerait également des prix fixes pour les produits pêchés.

À Miquelon, une nouvelle organisation entre pêcheurs se met en place. Ainsi, les pêcheurs professionnels ont réactivé une association jusqu'ici en sommeil : l'Arda (Association de recherche et développement pour la filière pêche et aquaculture à Saint-Pierre et Miquelon). Créée en 1980, elle a d'abord été dédiée au développement de l'aquaculture avant d'être élargie à la filière pêche lors de sa reprise en février 2022. L'Arda porte les mêmes objectifs que l'Opap, soit représenter les pêcheurs professionnels dans les instances publiques, obtenir plus de poids dans les demandes auprès du gouvernement et faciliter la coopération entre pêcheurs. L'association reste néanmoins encore fragile et pour l'instant uniquement cantonnée à Miquelon car les expériences infructueuses avec les pêcheurs de Saint-Pierre font craindre pour la pérennité d'une structure regroupant l'ensemble des pêcheurs de l'archipel.

Les pêcheurs de Saint-Pierre se considèrent peu impliqués par les démarches entreprises à Miquelon, voire n'en ont pas connaissance. En cas de requête, ils s'adressent à titre personnel aux Affaires maritimes ou au préfet de l'archipel, y compris pour des demandes concernant l'ensemble de la pêcherie. Par exemple, des propositions de modifications de la réglementation de pêche du homard ont déjà été soumises au préfet à l'initiative d'un pêcheur artisan sans que l'ensemble de la profession soit concerté. Cette situation est regrettée par les Affaires maritimes qui souhaiteraient avoir un interlocuteur commun à l'ensemble de la profession :

« J'ai des relations quasiment avec chaque pêcheur. J'ai presque envie de dire malheureusement, je peux accueillir les pêcheurs mais ce qui manque c'est une structure avec un représentant de la profession. [...] un comité interprofessionnel qui représente un peu tout le monde avec une élection, ce qu'on n'a pas ici. Et c'est compliqué. »

(Représentant des Affaires maritimes)

L'absence d'une structure commune aux pêcheurs est particulièrement problématique pour l'organisation des CCOP. Les membres y siégeant sont désignés dans l'arrêté préfectoral de création du conseil. À l'époque de la parution de cet arrêté, l'Opap était en fonctionnement, son président a donc été naturellement désigné ainsi qu'un second pêcheur artisan originaire de Miquelon. Après la disparition de l'Opap et la réactivation de l'Arda, la composition actuelle des CCOP n'a pas changé. **Les pêcheurs artisans de Miquelon sont donc représentés par un des membres de l'Arda tandis que les représentants de Saint-Pierre y siègent à titre personnel et non de porte-parole des pêcheurs.** Ainsi,

à Saint-Pierre aucune réunion n'a lieu en amont des CCOP et les pêcheurs non-membres du conseil ne connaissent pas les sujets abordés lors de ces réunions en amont, et ne peuvent donc pas faire remonter leurs demandes. Le conseil est par conséquent considéré comme illégitime dans son rôle de consultation des professionnels de la filière par certains pêcheurs artisans :

« Personne ne sait rien, on sait pas l'ordre jour. Je me suis déjà plaint aux Aff Mar, j'ai demandé comment ça se fait qu'on n'avait pas au moins l'ordre du jour, qu'on sache avant les CCOP, qu'on aille voir le représentant des pêcheurs qui y va. On est au courant de ce qui s'est passé après. [...] Ça sert à rien s'ils font des réunions entre eux pour décider des trucs dont on n'est pas au courant. Moi je trouve que les CCOP n'ont pas de légitimité. »

(Un pêcheur artisan)

Les pêcheurs de plaisance en revanche voient leurs intérêts portés et défendus par l'association. Des rencontres régulières ont lieu entre les Affaires maritimes et les représentants de l'association concernant les questions réglementaires et de gestion de la pêche de plaisance. Ainsi, l'association défend le droit des pêcheurs à posséder six casiers pour la pêche du homard comme prévu dans l'arrêté de 1987 contre toute tentative de limitation du nombre de casiers. En effet, le code rural (art. R921-88) limite quant à lui le nombre de casiers à deux par embarcations, disposition appliquée en France métropolitaine :

« Il y a des choses qui essaient d'être appliquées ici, qui sont appliquées en France, et c'est pas que c'est pas applicable mais on veut garder nos traditions. En France c'est quatre [sic] casiers mais on ne peut pas appliquer ce qui se pratique en France à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ici on adapte tout. »

(Représentants de l'association des pêcheurs plaisanciers)

L'arrêté de 1987 prévoit également une limitation du nombre de homards à quatre par jour de pêche pour les pêcheurs non-professionnels. Une certaine ambiguïté existe sur la notion de « pêcheur » qui n'est pas précisée dans les textes réglementaires. L'association souhaite que les prises soient limitées à quatre homards par jour de pêche par personne à bord d'une embarcation et non quatre homards par embarcation. Pour motiver sa demande, elle avance la raison de la sécurité. L'association fait ainsi valoir qu'il est plus sûr d'avoir deux personnes à bord d'une embarcation plutôt qu'une seule et que cela ne devrait pour autant pas restreindre la pêche. **Les autorités pour leur part sont plutôt favorables à limiter les prises par embarcation et non par personne embarquée**, mesure pouvant facilement mener à la multiplication des prises.

En pratique, l'interprétation du texte défendue par l'association est celle utilisée dans les contrôles : les pêcheurs sont verbalisés lorsque le nombre de homards est supérieur à quatre par personne à bord du navire contrôlé, et non par navire. Cette mesure a également été traduite officiellement dans l'arrêté préfectoral d'ouverture de la pêche du homard de 2022. Enfin, l'association milite pour le droit des pêcheurs à posséder des viviers, pratique existante mais pour l'instant non prévue dans la loi. Ces demandes sont entendues par les Affaires maritimes qui souhaiteraient néanmoins proposer des dispositions plus contraignantes dans la gestion de la pêche de plaisance, et notamment sur le nombre de prises autorisées.

Les pêcheurs professionnels défendent eux aussi plusieurs modifications dans l'encadrement de la pêche professionnelle du homard, autant dans le nombre de casiers autorisés que dans le nombre de licences de pêches attribuées. Une partie de ces revendications sont délibérées au sein de l'Arda à Miquelon, d'autres sont exprimées par des pêcheurs individuellement. Pour l'instant, ces réflexions restent au stade de projet et n'ont pas été soumises à l'ensemble de la profession ni aux autorités.

Enfin, bien que pêcheurs professionnels et plaisanciers s'adressent au même interlocuteur pour exprimer leurs requêtes, il n'existe pas d'espace d'échange commun aux deux sphères qui coexistent donc sans échanger entre elles. Par conséquent, les échanges avec les Affaires maritimes sont assez déséquilibrés. Les pêcheurs de plaisance, plus nombreux que les professionnels mais représentés par une unique association sont entendus par les autorités et obtiennent gain de cause pour plusieurs de leurs demandes. Les pêcheurs professionnels quant à eux initient une nouvelle tentative d'association mais peinent encore à parler d'une seule voix.

Le homard est une ressource non négligeable pour plusieurs armements artisanaux de l'archipel, partagée avec les pêcheurs plaisanciers. L'arrivée de nouveaux entrants dans la pêche et l'augmentation probable de l'effort de pêche sur cette ressource posent la question de l'encadrement des pratiques de pêche sur l'archipel. La gestion de la pêche récréative notamment reste un sujet sensible et les tentatives de limitation des prises ou du nombre de casiers difficiles à mettre en place. Au-delà des questions liées à l'approvisionnement, la commercialisation du homard est également une problématique permanente sur l'archipel pour les professionnels

4.3. S'APPROVISIONNER EN HOMARD SUR L'ARCHIPEL AVEC L'INSTALLATION D'UN EXPORTATEUR : DES DÉBOUCHÉS MULTIPLES EN CONCURRENCE ?

4.3.1. HOMARD DES ÎLES : UN PARI SUR L'EXPORTATION HORS DE L'ARCHIPEL

En 2018, la création d'une entreprise dédiée à l'exportation du homard marque une transformation majeure pour la commercialisation de cette espèce à SPM. Homard des Îles souhaite expédier une partie du quota pêché sur l'archipel vers les marchés asiatiques et métropolitain. Ces envois se font par avion, via des conteneurs réfrigérés dans lesquels les homards sont transportés vivants. Le fonctionnement de la structure repose sur une logistique technique, impliquant de conserver les homards vivants via un système de viviers depuis leur lieu de pêche jusqu'au client final, à plusieurs milliers de kilomètres de l'archipel. Actuellement, les viviers possédés par l'entreprise permettent de stocker un peu plus de 7 T de homards à Saint-Pierre, pouvant être conservés jusqu'à six mois.

Les exportations se sont doucement mises en place depuis les débuts d'Homard des Îles, avec 3 T envoyées sur la Métropole en 2020 puis 8 T sur le marché chinois l'année dernière. L'entreprise projette d'exporter jusqu'à 30 T de homard dans les prochaines années, en conservant 5 T pour le marché local comme exigé par les instances locales qui craignent que le homard se raréfie sur un marché local concurrencé par l'exportation :

« Il fallait que je vende localement ici, c'était une pression aussi de la Préfecture et du Conseil territorial [...] en disant qu'il faut que localement toute la population de l'archipel ait leur homard dans leurs assiettes. »

(L'exportateur)

Afin de pouvoir fonctionner et amortir les investissements engagés, Homard des Îles doit commercialiser au minimum 20 T de homard. C'est donc un acheteur local en théorie capable d'absorber en totalité la production des pêcheurs artisans. **Les pêcheurs se voient contraints par arrêté préfectoral de débarquer les produits pêchés sur l'archipel dès lors que le marché local est**

suffisamment développé pour les leur acheter. Le homard jusqu'ici en majorité débarqué dans les usines canadiennes de Terre-Neuve est donc dorénavant intégralement vendu à SPM.

Cette mesure est plutôt considérée favorablement, les pêcheurs étant enclins à travailler avec un partenaire local. En effet, cela permet à la fois de créer de l'activité sur l'archipel et est synonyme de confort pour les pêcheurs pouvant livrer leur livraison directement à SPM sans avoir à se déplacer jusqu'à Terre-Neuve :

« C'est cool d'encourager une entreprise qui est locale, qui se lance un peu. Voilà c'est valoriser des produits d'ici. Il y a le coût des pratiques, nous on est à vendre le crabe à Terre-Neuve, à devoir faire des allers-retours. Savoir qu'on peut tout vendre ici à Saint-Pierre c'est quand même super confortable [...] pour nous c'est royal de pouvoir vendre le homard aussi facilement ici. »

(Un pêcheur artisan)

Livrer les usines canadiennes s'accompagnait néanmoins de plusieurs services associés dont les pêcheurs de l'archipel sont dépendants. Le plus important concerne la fourniture de boëtte, vendue à un coût avantageux par les usines aux pêcheurs les approvisionnant. Ainsi, pour les casiers à homard, la boëtte utilisée est soit pêchée directement par les pêcheurs, soit fournie par des plaisanciers ou par l'usine de Miquelon mais la majeure partie provient des usines de Terre-Neuve. Cet apport étant subordonné à la livraison de homard, les pêcheurs n'ont donc plus accès à celle-ci. Dans la pratique, les usines fournissent également de la boëtte lors des livraisons de crabe des neiges. Les pêcheurs de l'archipel réalisent des stocks durant la saison du crabe, principalement vendu au Canada, commandant de la boëtte en excès qu'ils stockent en chambre froide en prévision de la saison du homard. Tous les pêcheurs ne possédant pas de chambre froide et les stocks effectués ne couvrant pas toujours l'ensemble de la saison, les pêcheurs doivent aussi chercher d'autres sources d'approvisionnement pour la boëtte.

La fourniture de boëtte n'est pas le seul service perdu avec la fin des débarquements au Canada. Les pêcheurs décrivent une relation de réciprocité avec les usines, basée sur une confiance mutuelle. Ils y trouvent une qualité de service inégalée à SPM : débarquement rapide du homard lors de la livraison, paiement immédiat et ce, sur la base du cours canadien plus élevé que celui de SPM, achat de l'intégralité de leur production y compris les homards épatés.

Pour Homard des Îles, réussir à assurer une partie, au moins, de ces services est donc un moyen de sécuriser son approvisionnement. Il fait ainsi du négoce avec le Canada pour proposer aux pêcheurs de l'archipel de la boëtte ou des casiers, particulièrement utiles pour les nouveaux entrants à la recherche de matériel :

« On essaie de trouver des fournisseurs de boëtte du côté du Canada. On a fait venir des casiers également. Casiers, boëtte, il y en a qui cherchent parfois des bouées. C'est difficile parfois de trouver sur l'archipel tout ça, nous on arrive à trouver ce genre de choses, pour qu'ils puissent avoir le matériel adéquat pour pêcher le homard. [...] Là mon pêcheur il va à la pêche, nous on essaie de trouver justement des solutions. »

(L'exportateur)

La fourniture de ces services lui permet à la fois d'assurer que les pêcheurs aient les moyens d'aller pêcher et de les encourager à lui livrer leur production. Homard des Îles mise également sur la facilité de livraison pour les pêcheurs. Il achète ainsi toutes les quantités que les pêcheurs souhaitent lui livrer, quelques kilogrammes comme l'intégralité de leur pêche à condition que le homard soit de bonne qualité. Son cahier des charges est en effet plus strict que celui des usines canadiennes, ses divers clients recherchant toutes les tailles commerciales mais uniquement du homard possédant deux pinces. Les pêcheurs peuvent contacter Homard des Îles à leur retour de pêche et débarquer

rapidement leur production directement sur le quai. Cette praticité de fonctionnement fait pencher plusieurs pêcheurs artisans vers l'exportateur pour la vente de leurs produits et leur permet un gain de temps considérable. Certains pêcheurs considèrent par ailleurs qu'au vu des services fournis et de la flexibilité de cet acheteur, il est naturel qu'ils « jouent le jeu » à leur tour et vendent leur production à l'exportateur :

« Nous on s'est plus ou moins engagés aussi avec Homard des Îles. [...] C'est donnant donnant, il nous prend tout ce qui sort de l'eau mais du coup c'est aussi bien qu'on lui fournisse du homard quand on peut quoi. [...] Ça nous est arrivé de lui livrer dix homards au début et il venait quand même pour dix homards, ce qui était cool de sa part parce qu'il aurait pu dire débrouillez-vous avec ça. Après voilà il nous a vendu des casiers aussi, je pense qu'on s'entend bien avec lui et ça nous convient bien comme ça, c'est plus tacite. »

(Un pêcheur artisan)

Malgré tout, l'approvisionnement en homard n'a pas toujours été aisé à assurer. L'exportateur avait tout d'abord souhaité mettre en place des contrats avec les pêcheurs, garantissant ainsi des livraisons régulières mais ceux-ci ont refusé, préférant adapter les espèces pêchées en fonction des opportunités :

« Ici c'est ça, tu regardes le cours des prix, tu regardes ce qu'il y a en quantité, ce qui pêche et vu que la saison est courte tu vas là où tu fais le plus d'argent. Ça fait pas plaisir à tout le monde parce que Homard des Îles aurait bien voulu qu'on fasse le homard mais bon quand je pêche dix fois plus de crabe dans ma journée que de homard, je vais au crabe. Je pense à moi avant de penser à Homard des Îles. »

(Un pêcheur artisan)

Ainsi, en 2021, peu de homard avait été pêché sur l'archipel compliquant momentanément les activités de l'entreprise. Face à ces difficultés d'approvisionnement, Homard des Îles a noué des contacts à Terre-Neuve et aux Îles de la Madeleine, dans la perspective de se fournir en homard auprès de pêcheurs canadiens si le besoin s'en faisait sentir. Les quantités pêchées sur l'archipel ont jusqu'ici néanmoins toujours été suffisantes par rapport à ses capacités d'exportation, et n'ont pas nécessité le recours aux importations du Canada.

Bien que l'entreprise représente un débouché potentiel important pour les pêcheurs, Homard des Îles est aussi en concurrence avec les autres acheteurs de l'archipel préexistants à son installation. Le prix d'achat du homard aux pêcheurs reste alors le critère clé pour se démarquer. Ce prix est fixé par l'exportateur après négociations avec les pêcheurs. Ainsi, deux modalités de paiement ont été envisagées. La première, proposée par Homard des îles, consistait à établir un prix fixe maintenu tout au long de la saison. **Ce prix d'achat fixé entre 10 et 12 €/kg était inférieur au prix en vigueur à Terre-Neuve mais plus important que les prix pratiqués à SPM jusqu'alors, qui avoisinaient 8 €/kg dans les commerces et 10 €/kg en vente directe.** La deuxième option avancée par les pêcheurs était de suivre le cours de Terre-Neuve soustrait d'un euro, celui-ci étant particulièrement avantageux en début de saison à plus de 15 €/kg.

Le fonctionnement sur prix fixe à la saison a été utilisé les années précédentes. L'exportateur avait alors également demandé une participation aux frais d'envoi par avion aux pêcheurs, engendrant des tensions avec certains fournisseurs. Estimant avoir subi des pertes financières trop importantes en vendant leur production à l'exportateur, certains refusent aujourd'hui de travailler avec cet acteur.

Cette année, les négociations avec les pêcheurs ont fait pencher Homard des Îles pour le fonctionnement sur prix ajustés au cours de Terre-Neuve. Certains dysfonctionnements sont

néanmoins encore déplorés par les pêcheurs, notamment le manque de rapidité dans les paiements pour les livraisons effectuées et plus récemment le refus de certaines cargaisons.

Ainsi, Homard des Îles a dû faire face à plusieurs freins non négligeables dans son activité. Tout d'abord, dû à des contraintes administratives, l'exportation a été entièrement suspendue cette année. Les envois vers le marché chinois, principal client de l'entreprise, sont impossibles car l'exportateur ne possède pas les agréments sanitaires requis. Quant aux envois vers la métropole, un transit par le Canada est nécessaire depuis SPM. Les tentatives réalisées vers ce marché se sont révélées infructueuses, engendrant des pertes pour cause de dossier administratif incomplet :

L'Asie c'est un gros marché [...] En Chine c'est pas possible parce qu'ils ont fermé toute la frontière avec le Covid, Shanghai c'est pareil. On a deux acheteurs là-bas mais pour l'instant c'est statu quo. On a fait une demande d'agrément chinois donc on est dans l'attente de le recevoir, c'est pour ça qu'on a pris un intermédiaire sur Halifax pour que lui envoie. [...] On a envoyé sur Halifax et ils ont décrété que non il manquait des papiers. On avait fait un certificat de salubrité avec Ifremer, tout était dans les règles, apparemment non il manquait d'autres papiers, un permis zoologique dont j'avais jamais entendu parler. »

(L'exportateur)

Par ailleurs, le fonctionnement des viviers a connu plusieurs dysfonctionnements entraînant des pertes importantes. Sans possibilités d'exporter de homard et avec une capacité de stockage diminuée, Homard des Îles a donc été contraint de refuser des livraisons de pêcheurs. Afin d'écouler ses stocks de homard, il s'est alors tourné vers les possibilités offertes par le marché local en attendant de trouver des solutions pour l'export.

L'activité d'exportation de homard par Homard des Îles est ainsi encore fragile. Les démarches administratives et la logistique sont encore en développement, entravant pour l'instant la mise en place d'une chaîne d'exportation opérationnelle. Par ailleurs, certains pêcheurs ne souhaitent pas travailler avec cet acteur pour des raisons diverses, des contentieux passés ou de meilleures possibilités sur le marché local. Au regard de leur production de homard, les débouchés locaux tels que la vente aux particuliers et aux restaurants sont parfois suffisants et plus avantageux pour les pêcheurs.

4.3.2. UN MARCHÉ LOCAL OFFRANT DES DÉBOUCHÉS, PARFOIS EN DIFFICULTÉ POUR S'APPROVISIONNER EN HOMARD

Le homard est une espèce appréciée et recherchée par les habitants de l'archipel. Comme le démontre Dewals (2019), ceux-ci ont pourtant paradoxalement des difficultés à trouver du homard sur l'archipel, avec pour cause principale un manque d'informations sur les ventes réalisées par les pêcheurs. Ce constat est particulièrement vrai pour les personnes ne pratiquant pas la pêche de plaisance ou n'ayant pas de connaissances la pratiquant, à même de leur fournir une partie des produits pêchés. Ainsi, certains consommateurs n'ont comme seules sources d'approvisionnement l'achat direct auprès des pêcheurs artisans ou dans les commerces de l'archipel.

La vente directe est un mode de commercialisation très développé au niveau local pour les produits de la pêche artisanale, et notamment le homard. Les pêcheurs pratiquent la vente « au cul du bateau », directement aux particuliers à leur retour de pêche. Certains pêcheurs parviennent ainsi à écouler l'entièreté de leur production uniquement grâce à ce débouché. Bien que nécessitant un investissement en temps, à la fois pour prendre les commandes et réaliser la vente, ce type de vente présente plusieurs avantages non négligeables pour les pêcheurs. Premièrement, elle leur permet

d'entretenir une clientèle régulière qui se fournit auprès d'eux tout au long de la saison de pêche. Les consommateurs de l'archipel ayant parfois été leur seul moyen d'écouler certaines de leurs productions, ils estiment que leur rôle en tant que pêcheurs sur un archipel est aussi de nourrir la population :

« T'as des clients qui viennent au printemps pour chercher du crabe, après ça les clients reviennent, c'est toujours à peu près les mêmes, tu les suis tout au long de la campagne. [...] Nous on peut pas laisser la population tomber non plus. Ça fait 20 ans qu'on fait ça, on a toujours fait comme ça. »

(Un pêcheur artisan)

Deuxièmement, ce mode de commercialisation présente aussi l'avantage pour les pêcheurs de les laisser à même de fixer eux-mêmes leur prix de vente. **Après avoir été à 10 €/kg (ou 8 €/kg au moins cher) pendant plusieurs années, il a augmenté cette année à 12 €/kg. Chaque pêcheur fixe son prix, sans que la profession ne s'accorde sur un prix commun.** Ainsi, les pêcheurs de Saint-Pierre reprochent aux pêcheurs de Miquelon de pratiquer des prix trop bas afin d'écouler leur production :

« C'était 12 €/kg cette année, les autres années c'était 10. Depuis qu'on a le bateau, on a toujours vendu à 10. Ça a toujours été la polémique entre les bateaux de Saint-Pierre et de Miquelon parce que les bateaux de Miquelon vendaient des fois à 7 ou 8€, souvent pour ainsi dire tout le temps. »

(Un pêcheur artisan)

En effet, sur Miquelon, la vente directe du homard est pratiquement inexistante à la fois car il y a moins de consommateurs mais aussi car la pêche de plaisance y est très développée et approvisionne très largement les habitants. Pour vendre du homard à des particuliers, les pêcheurs miquelonnais prennent donc des commandes à Saint-Pierre et envoient le homard via le ferry, ce qui implique une logistique contraignante. Les pêcheurs de Saint-Pierre pour leur part ont accès à un marché plus important que ceux de Miquelon, notamment car 90 % de la population de l'archipel habite à Saint-Pierre. Les touristes sont également plus nombreux à fréquenter l'île, arrivant via ferry ou par avion. Les pêcheurs constatent que les ventes directes ont même tendance à augmenter avec cette clientèle touristique, principalement en provenance de métropole venant par les vols directs.

Fournir le marché local est ainsi considéré comme une priorité pour plusieurs pêcheurs artisans. L'entreprise d'exportation subit en conséquence une concurrence importante de la part de la vente directe. Pour des raisons de prix et de responsabilité envers les habitants de l'archipel, certains pêcheurs préfèrent vendre leur production aux particuliers puis le reste à Homard des Îles, mettant parfois ce dernier en difficulté :

« Pendant un moment l'année dernière on a eu du homard, on a eu 8 T, mais c'était difficile de trouver du homard sur l'archipel. Ce qu'il s'est passé c'est que les pêcheurs allaient à la pêche mais ils vendaient à l'arrière des bateaux [...] il y avait pas assez de personnes pour acheter le homard qu'ils avaient donc ils nous contactaient et ils nous disaient 'est-ce que vous pouvez prendre le homard qu'il reste ?' Nous on disait oui mais ce que vous avez vendu nous coupe [...] on rachetait mais en fin de compte on s'est fait avoir avec ça. »

(L'exportateur)

Par ailleurs, l'exportateur propose lui aussi de la vente aux consommateurs de l'archipel. Initialement pratiqué de manière ponctuelle, ce type de commercialisation tend à se développer cette année en raison des difficultés d'exportation. Le prix de vente est plus élevé que celui des pêcheurs, mais Homard des Îles présente l'avantage d'être plus disponible pour les clients. Ainsi, les ventes réalisées par les pêcheurs ont lieu ponctuellement, à des moments communiqués via Facebook ou par

téléphone aux consommateurs réguliers. Les habitants qui ne font pas partie de ces derniers ont donc parfois du mal à se procurer du homard directement auprès des pêcheurs par manque d'information. Homard des Îles propose au contraire du homard depuis ses viviers à tout moment, permettant aux clients d'acheter du homard lorsqu'ils le souhaitent.

Pour les commerces de l'archipel, les ventes à la consommation et les achats massifs auprès des pêcheurs réalisés par l'entreprise d'exportation entrent en concurrence avec leur activité. Ils lui reprochent notamment d'avoir siphonné le marché et d'avoir engendré une augmentation des prix du homard sur l'archipel :

« On a beaucoup de difficultés à acheter du homard. L'effet pervers qu'il y a eu sur le marché local, c'est Homard des Îles [...] ça a eu l'effet pervers d'une part de faire augmenter le prix et d'autre part il a acheté pratiquement tout le homard qu'il y avait sur le marché donc nous on n'arrivait plus à en avoir. »

(Un commerçant)

Ainsi, ce sont les pêcheurs artisans qui sont maîtres de la fixation de leur prix de vente aux commerces. Depuis cette année, la plupart des pêcheurs proposent du homard à 12 €/kg au lieu de 10 €/kg l'an dernier mais même en acceptant de payer un prix plus élevé, les commerçants ne parviennent pas toujours à trouver de fournisseur. Lors de la saison de pêche, la disponibilité de homard dans les commerces est donc irrégulière.

Par ailleurs, tous les commerces de l'archipel ne vendent pas de homard car celui-ci est en général vendu cuit. Dans l'incapacité de réaliser l'opération de cuisson, certains commerces choisissent de ne pas en proposer à la vente ; d'autres reconnaissent avoir déjà fait appel par le passé à des plaisanciers, capables au contraire des professionnels de fournir du homard préparé.

Le point de vente le plus impacté est probablement l'unique poissonnerie de l'archipel, lieu d'approvisionnement en produits de la mer majeur pour les habitants (Dewals, 2019). Les pêcheurs de Saint-Pierre refusaient déjà de travailler avec cet acteur, auquel il reproche de pratiquer des prix d'achat trop faibles. La poissonnerie s'approvisionnait donc jusqu'à présent exclusivement auprès de pêcheurs de Miquelon qui acceptent des prix bas (environ 8 €/kg). Depuis l'arrivée de l'exportateur, celui-ci achète la production des pêcheurs miquelonnais à des prix plus élevés, privant la poissonnerie de ses quelques fournisseurs. Elle se retrouve donc en difficulté pour se fournir en homard, n'ayant plus qu'un pêcheur lui livrant sa production. La situation est d'autant plus conflictuelle avec Homard des Îles que celui-ci est implanté sur le même quai, où il pratique la vente à la consommation à des prix inférieurs à ceux de la poissonnerie.

Le dernier débouché du marché local est constitué par la restauration. Les restaurants qui mettent du homard à la carte peuvent être regroupés en quatre catégories du point de vue de leur stratégie d'approvisionnement. La première concerne les restaurants s'approvisionnant auprès de plaisanciers et avec lesquels les pêcheurs professionnels refusent de travailler.

La seconde regroupe les restaurants ayant un fournisseur attitré. Ainsi quelques restaurateurs de l'archipel ont réussi à se coordonner avec un pêcheur artisan qui leur livre tout au long de la saison une quantité régulière de homard. Ce groupe est minoritaire et n'éprouve pas ou peu de difficultés à acheter du homard.

La troisième situation concerne les restaurants n'étant pas parvenus à mettre en place une relation de fidélité avec un fournisseur régulier. Ces restaurateurs travaillent avec plusieurs pêcheurs, en fonction des disponibilités. Avec les aléas de la pêche et la présence d'autres acheteurs, il arrive que ces restaurateurs n'arrivent pas à s'approvisionner.

Enfin plusieurs restaurants ont une activité récente et n'ont donc pas encore de système en place pour l'achat du homard. Homard des Îles représente pour ce groupe une option intéressante. Ainsi, bien que les prix soient plus élevés qu'auprès des pêcheurs, l'exportateur se démarque encore une fois par sa flexibilité, appréciée des restaurateurs qui peuvent passer commande à tout moment et sont assurés d'une livraison rapide :

« Parce que les pêcheurs directement on sait jamais quand ils vont quoi. J'ai bataillé l'année dernière [...] avec ça, un coup ils y vont, un coup ils y vont pas, un coup ils ont déjà tout vendu, un coup le prix c'était pas du tout ça... Et moi j'ai besoin d'une régularité, je veux dire je travaille avec une boule de cristal. Ce midi j'ai fait 70 personnes alors que j'avais 2 personnes de prévues sur mon cahier, donc à partir de là j'ai besoin d'avoir de la réactivité de la part de mes fournisseurs et Homard des Îles a la réactivité. Je lui passe un coup de téléphone, j'ai besoin maintenant de homard, dans les dix minutes j'ai du homard livré. »

(Un restaurateur)

Homard des Îles a par ailleurs mis en place des ventes à prix réduits pour les restaurateurs. Il leur propose les homards de qualité inférieure difficilement commercialisables car ayant séjourné trop longtemps dans les viviers ou ayant perdu des pinces qui sont valorisables en restauration sous forme de chair.

Le marché local offre ainsi plusieurs débouchés pour le homard. Certains pêcheurs vendent l'entièreté de leur production à des acheteurs particuliers ou professionnels, dans les restaurants ou commerces. L'arrivée d'un exportateur sur l'archipel a entraîné une augmentation des prix et une raréfaction du homard pour certains acheteurs même si les pêcheurs continuent de privilégier la vente aux particuliers. La figure suivante fournit une représentation graphique de la circulation du homard le long de la filière de SPM telle qu'elle peut être estimée à partir des rares données disponibles et des informations recueillies sur place lors de l'enquête de terrain :

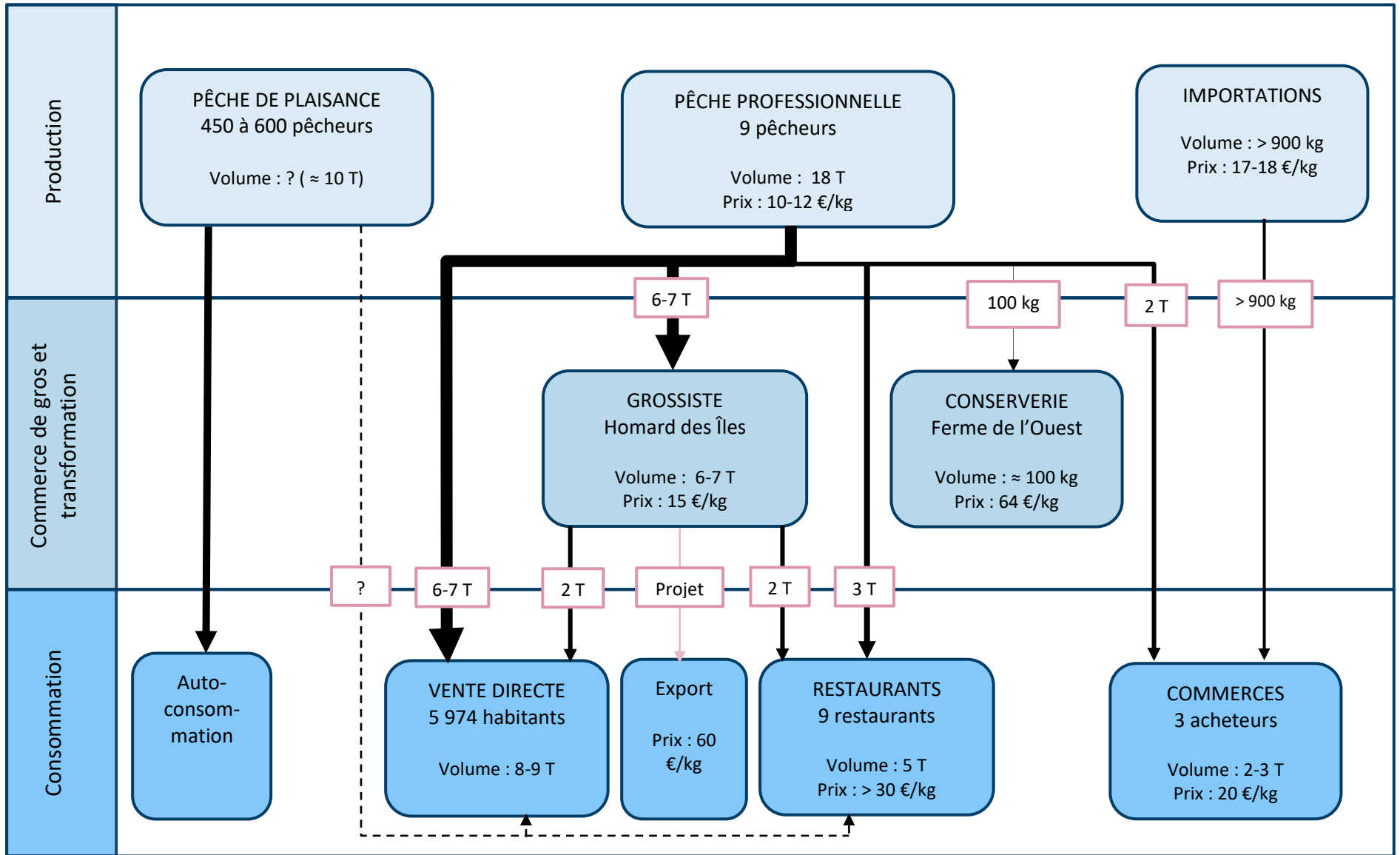


Figure 5 : Cartographie de la filière homard en 2022 à SPM (élaboration propre à partir des données des Affaires maritimes et de l'enquête de terrain)

5. DISCUSSION

Le travail mené sur le terrain auprès des différents acteurs de la filière du homard a permis de mettre en lumière plusieurs points clés qu'il convient d'approfondir.

Tout d'abord sur le homard en tant que ressource halieutique exploitée, **les entretiens révèlent que cette espèce est principalement ciblée en complément du crabe des neiges mais n'est pour l'instant pas au cœur des stratégies de pêche mises en œuvre par les pêcheurs artisans de l'archipel.** Contrairement aux Îles de la Madeleine voisines où le homard représente plus de 70 % des débarquements de la pêche commerciale et est à la base d'une importante industrie touristique, le homard à SPM est principalement dédié à la consommation par les habitants de l'archipel (Lavisse & Larochelle, 2014). L'abondance du crabe des neiges dans les eaux de l'archipel est néanmoins amenée à diminuer. À moyen terme, les prises de cette espèce risquent fortement de chuter, suivant les variations cycliques naturelles de l'abondance déjà observées. Jusqu'à présent, cette diminution était suivie d'une reprise au bout de 5 à 10 ans. À plus long terme, la présence de crabe des neiges pourrait cependant être remise en question. En effet, le crabe des neiges est une espèce négativement impactée par les variations de température et d'acidité engendrées par le changement climatique (Szuwalski et al., 2021). Cette année, en Alaska, la saison de pêche du crabe des neiges a ainsi été annulée pour cause d'épuisement des stocks, lié à la surpêche et aux conséquences du changement climatique. Cette dynamique pose également question pour SPM, qui pourrait voir une tendance similaire dans le futur. Le homard jusqu'ici pêché en complément du crabe risque donc de prendre plus d'importance au sein de la pêcherie artisanale qui dispose par ailleurs d'un faible nombre d'espèces cibles.

La gestion de la pêcherie du homard, déjà ravivée cette année avec l'arrivée des nouveaux entrants, devient donc un enjeu crucial pour la filière dans les années à venir. Avec l'accroissement de la concurrence pour l'exploitation de cette ressource, la pêche de plaisance, jusqu'alors peu contrôlée par les services de l'État et laissée en suspens par les professionnels, suscite un intérêt croissant.

Les résultats obtenus à l'issue de ce travail, à partir du questionnaire déployé auprès des pêcheurs plaisanciers, constituent une première source d'informations sur ces usagers jusqu'alors méconnus. Il a permis de proposer une première approche sur la répartition des pêcheurs autour de l'archipel mais la variabilité décelée dans les pratiques ne permet pas de quantifier l'effort de pêche engendré par ces pêcheurs. Ce questionnaire a néanmoins permis de souligner la nécessité de données supplémentaires plus fines, rejoignant la conclusion de la précédente évaluation, pour pouvoir évaluer plus précisément les prises et l'impact sur les stocks de homards. Des évaluations régulières de la ressource s'appuyant sur un échantillonnage régulier des captures de la pêche professionnelle permettront de suivre l'évolution des stocks de cette espèce au regard de son exploitation future accrue.

Par ailleurs, les résultats révèlent une situation conflictuelle entre les pêcheurs professionnels. Cette situation n'est pas propre à l'archipel et fait l'objet d'une littérature abondante sur la nature des conflits au sein des pêcheries (Arnason, 2021). Ces conflits émergent à la fois entre pêcheurs mais aussi entre catégories d'usagers amenés à exploiter une ressource commune, et notamment souvent entre la pêche professionnelle et la pêche récréative (Arnason, 2021; Hubert, 2009). Les ressources halieutiques sont des ressources limitées en libre accès pour lesquelles les pêcheurs sont en compétition. **Entre plaisanciers et professionnels, les conflits sont aussi d'ordre idéologique.** Les professionnels craignent une baisse de leur revenu du fait de l'existence même de l'activité de plaisance tandis que les plaisanciers redoutent qu'on remette en cause leur droit à pêcher (Hubert,

2009). Ces controverses engendrent des tensions entre les deux groupes d'usagers même si elles ne se traduisent pas par de réelles interactions. L'analyse des conflits entre les deux groupes menée par Hubert (2009) apporte un certain nombre de conclusions qu'on retrouve ici, et notamment une méconnaissance réciproque des deux milieux qui se côtoient mais s'ignorent tout en se reprochant mutuellement une surexploitation de la ressource.

Pour Arnason (2021), ces conflits peuvent être réglés dès lors que des droits de propriétés sont mis en place par une autorité supérieure. **Dans le cas de SPM, les autorités ne parviennent pourtant pas à réguler l'accès des pêcheurs plaisanciers. Le poids politique non négligeable de ce groupe d'usagers entrave la mise en place efficace de contrôles et de sanctions lors d'abus commis par certains individus.**

Les entretiens révèlent cependant l'existence d'une certaine organisation et cohésion au sein des pêcheurs de plaisance. En l'absence de régulation de la part de l'État, ce groupe a réussi à faire émerger des règles de gestion qui lui sont propres, par exemple avec l'intervention de l'association des pêcheurs plaisanciers pour le partage des zones de pêches entre plaisanciers. Cette capacité d'un groupe à édicter des règles de fonctionnement et à les faire vivre pour la gestion des biens communs est décrite par Ostrom (2010). L'autogestion pour le bénéfice des communs tient à un ensemble de critères dont certains sont observables à SPM pour les pêcheurs plaisanciers.

Les professionnels, pourtant moins nombreux, ne parviennent pas à arriver à une entente similaire, du moins pas entre Saint-Pierre et Miquelon. Cette difficulté des pêcheurs à se rassembler en comités n'est une fois de plus pas le seul fait de l'archipel. Des tendances similaires ont été décrites sur d'autres territoires, et notamment en France métropolitaine (Le Floc'h, 2018). En l'absence de coordination au sein de ce groupe, les règles de gestion de la pêcherie sont entièrement laissées à l'initiative de l'État.

Enfin, le travail mené auprès de l'aval de la filière a aussi fait émerger plusieurs pistes de réflexion. **La relation établie entre Homard des Îles et les pêcheurs, avec fourniture de moyens de production tels que la boîte ou les casiers, peut ainsi s'interpréter en termes d'intégration informelle de l'amont de la filière.** Elle s'inscrit dans une démarche de structuration d'une filière relocalisée du homard de l'archipel. En l'absence de coordination entre les pêcheurs artisans, aucune mise en commun des moyens de production n'existe à l'échelle de la pêcherie artisanale. Les freins logistiques relevés à plusieurs reprises lors des missions d'évaluation de la filière subsistent encore aujourd'hui (Cour des comptes, 2016; Knockaert *et al.*, 2012). On peut citer par exemple l'absence de machine à glace, entravant la pêche du poisson pour certains armements. Homard des Îles apparaît encore une fois comme une solution pour fournir ce service, avec une réflexion de cet acteur pour l'achat d'une mise à disposition des pêcheurs.

Bien que le homard soit désormais vendu à une entreprise locale, l'objectif reste de l'exporter hors de l'archipel. Les questions d'approvisionnement du marché local et de disponibilité du homard pour les consommateurs de l'archipel sont donc toujours d'actualité. Les instances locales souhaitent voir le marché correctement approvisionné, que « tout le monde ait du homard dans son assiette »⁶ avant d'envisager une exportation vers les marchés extérieurs. La demande du marché local en homard, en témoignent les ventes réalisées cette année, paraît plus importante que les 5 T envisagées par l'exportateur. Pour rappel, 20 T de homard sont nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ce qui laisse 15 T de homard pour le marché local à supposer que l'entièreté du quota soit pêché par les pêcheurs artisans. Cette année, ces 15 T ont été effectivement absorbées par les différents débouchés

⁶ Entretien réalisé le 19 août 2022 avec le responsable d'Homard des Îles

de l'archipel ce qui pourrait engendrer des difficultés d'approvisionnement dans le futur, d'autant que d'autres projets autour du homard sont en réflexion.

En effet, un projet de valorisation des produits de la mer sous forme de conserves se développe sur Miquelon, initié par un restaurateur associé à un pêcheur artisan. L'objectif est de réussir à valoriser une partie du crabe des neiges et du homard pêché sur l'archipel sous forme de produits transformés : conserves, huiles, bisques, ... Une entreprise artisanale alimentaire à Miquelon, La Dauphinette, s'engage dans la transformation du crabe des neiges à titre principal et du homard en complément, à hauteur de 5 T par an. Face à ces évolutions dans l'aval de la filière et au développement de débouchés de plus en plus demandeurs de homard, une demande accrue se dessine pour les prochaines années.

6. CONCLUSION

L'enquête de terrain a permis de replacer la pêche du homard dans le contexte local. Historiquement vivrière, cette pêche est encore très largement pratiquée par les pêcheurs non professionnels et son exploitation commerciale est relativement récente. **Au sein de la pêcherie artisanale, le homard n'a jamais fait l'objet d'une exploitation exclusive mais a toujours été pêché en complément d'autres espèces. Cette dynamique est encore vraie aujourd'hui avec la place prépondérante du crabe des neiges et du concombre de mer.**

Néanmoins, les évolutions récentes et envisagées redonnent à cette espèce une importance à plusieurs échelles. Les entretiens révèlent que, bien que l'archipel dispose de zones de pêches limitées, la compétition entre le secteur professionnel et plaisanciers a jusqu'à maintenant été relative. Elle se traduit plutôt dans la représentation des deux groupes auprès des instances locales, où les pêcheurs plaisanciers ont su développer une cohésion leur permettant de défendre efficacement leurs intérêts et leur droit de pêche. L'arrivée de nouveaux entrants dans la pêcherie a entraîné une désorganisation accrue des professionnels et a engendré une compétition plus vive sur les zones de pêche, pouvant à terme mener à des conflits avec les plaisanciers. La disparition prochaine du crabe des neiges risque d'accentuer cette tendance, avec un report de l'effort de pêche sur le homard.

Parallèlement, on assiste à une réorganisation de l'aval de la filière. La mise en place d'Homard des Îles a entraîné une relocalisation de la commercialisation du homard sur l'archipel. L'objectif final étant d'exporter une partie de ce homard vers les marchés extérieurs, l'approvisionnement du marché local reste en suspens, d'autant que l'analyse menée dans ce travail révèle que celui-ci peut absorber une partie non négligeable du quota pêché. Les évolutions projetées, avec la mise en place d'une conserverie, laissent supposer que ce phénomène de compétition entre acheteurs risque de s'accroître. Une nouvelle problématique se dégage de l'étude : **les actions projetées sur la transformation et valorisation à l'échelle du territoire vont-elles accroître l'effort de pêche sur le homard ?**

Le homard n'apparaît pas comme un élément déclencheur de tensions entre usagers. Cependant, une intensification de la pression sur la pêcherie homardière est de nature à renforcer la concurrence entre professionnels, entre récréatifs et professionnels. La nécessité de mettre en place un plan de gestion efficace pour l'exploitation de cette espèce et la répartition entre les différents usagers est donc plus que jamais d'actualité. Cette gestion doit s'appuyer sur un suivi régulier des captures de la pêche professionnelle mais aussi une réelle évaluation de l'impact de la pêche de plaisance qui n'a pu être réalisée au cours de ce travail. Cette gestion pourrait s'inspirer des mesures mises en place au Canada, bien plus contraignantes avec par exemple une limitation du nombre de licences professionnelles, du nombre de casiers autorisés ou encore une taille maximale pour les homards pêchés.

Pour toutes ces raisons, la pêcherie du homard à elle seule n'est pas considérée comme une voie d'avenir pour les pêcheurs artisans. La diversification des activités de pêche reste l'option la plus sûre pour maintenir un climat de confiance entre l'ensemble des acteurs. La diversification semble également être l'option privilégiée pour les acteurs de l'aval de la filière des produits de la mer, avec des projets qui essaient d'intégrer autant que possible une diversification des espèces valorisées à la fois pour la transformation et l'exportation.

7. REFERENCES

- Arrêté du 20 mars 1987 fixant certaines mesures de gestion et de conservation des ressources halieutiques dans les eaux territoriales et la zone économique française au large des côtes de Saint-Pierre-et-Miquelon pris en application du décret n° 87-182 du 19 mars 1987. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000318479/>
- Arrêté préfectoral n°142 du 4 avril 2009 fixant les lieux de débarquement des produits de la mer pêchés conformément aux licences de pêches attribuées par le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Arnason, R. (2021). *Economics of Fisheries Conflicts*. Oxford Research Encyclopedia of Environmental Science. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780199389414.013.772>
- Aubert de La Rüe, E. (1937). Le Territoire de Saint-Pierre et Miquelon : Etude de géographie physique et humaine. *Journal de la Société des Américanistes*, 29(2), 239–372. <https://doi.org/10.3406/jsa.1937.1957>
- Beaud, S. et Weber F. (2003). Préparer et négocier un entretien ethnographique/Conduire un entretien. Dans : S. Beaud et F. Weber (dir.), Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques. Paris : La Découverte, p.176-230.
- Berthier, J. (1962). L'industrie de la pêche aux îles Saint-Pierre et Miquelon. *Annales de géographie*, 71(384), 198–202. <https://doi.org/10.3406/geo.1962.16189>
- Cacima de St-Pierre-et-Miquelon. (2019). *Le projet Atlantîles*. Disponible sur : <https://www.cacima.fr/fr/atlantiles>
- Cerema. (2020). Dynamiques et évolution du littoral. Fascicule 11 : Synthèse des connaissances de Saint-Pierre-et-Miquelon. Margny-lès-Compiègne : Cerema. 233p. (collection : Connaissances)
- Code Rural et de la pêche maritime, Article R954-7. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000032710846/2022-10-07/?isSuggest=true>
- Cour des comptes. (2016). *La filière de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon : Un avenir incertain* (Rapport public annuel). Cour des comptes, Paris. 26p. Disponible sur : <https://documentation.outre-mer.gouv.fr/Record.htm?idlist=1&record=19132242124919504249>
- Dachicourt, P.-G. (2011). *Rapport de restitution de la mission Saint-Pierre et Miquelon – Volet : Restructuration de la pêche artisanale*. CGAAER. 20p.
- Danto, A., & Collias, E. (2019). *Pour une anthropologie de la nature en contexte archipélagique ultramarin : Les patrimoines maritimes immatériels de Saint-Pierre et Miquelon dans la perspective d'un classement au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO*. Rapport de mission ethnographique exploratoire à Saint-Pierre et Miquelon. CREBS de Rennes. 41p.
-

- Dewals, J.-F. (2019). *Valorisation de la pêche artisanale de Saint Pierre et Miquelon : Potentialités du marché local* (Mémoire de fin d'études). AgroCampusOuest. 61p.
- Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer. (2021). *Plan Territorial de Contrôle des Pêches 2021-2022*. Saint-Pierre-et-Miquelon. 23p.
- Dubois Fresney, Y. (2012). *La pêche française à Port au Choix sur la côte ouest de Terre Neuve*. Disponible sur : <https://www.duboisfresney.fr/index.php?page=docu9306>
- Eynaud, P. (1986). *Analyse du déclin de la pêche artisanale à St Pierre et Miquelon*. 254p. Disponible sur : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/4088/>
- Geistdoerfer A. (1991). Anthropologie sociale et pêche artisanale : le cas des artisans-pêcheurs de St-Pierre (Saint-Pierre-et-Miquelon). Dans : Durand J.-R. (ed.), Lemoalle J. (ed.), Weber J. (ed.). *La recherche scientifique face à la pêche artisanale : Research and small-scale fisheries*. Paris : ORSTOM, p. 699-707.
- Geistdoerfer A. (1997). Vivre à Saint-Pierre et Miquelon, une société insulaire bloquée pour une survie différenciée. Dans : Sanguin A.-L. *Vivre dans une île, une géopolitique des insularités*. Paris : l'Harmattan, p. 311-329.
- Hubert, A. (2009). Étude des interactions entre pêcheurs professionnels et pêcheurs plaisanciers embarqués dans le quartier maritime de Paimpol Lannion (Mémoire de fin d'études pour le diplôme d'agronomie approfondie spécialisation halieutique). AgroCampusOuest. 66p.
- IEDOM. (1995). *Rapport annuel économique Saint-Pierre-et-Miquelon 1994*. Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer. 36p.
- IEDOM. (2020). *Rapport annuel économique Saint-Pierre-et-Miquelon 2020*. Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer. 164p.
- IEDOM. (2022). *Rapport annuel économique Saint-Pierre-et-Miquelon 2021*. Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer. 164p.
- Insee. (2021). *Populations légales 2019*. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6011054?sommaire=6011075>
- Keske, C., Dare, J., Hancock, T., & King, M. (2016). The connectivity of food security, food sovereignty, and food justice in boreal ecosystems: The case of Saint-Pierre and Miquelon. *Justice Spatiale - Spatial Justice*, 9. <http://www.jssj.org/article/la>.
- Knockaert, C., Le Fur, B., Du Payrat, T., & Bonniou, Y. (2012). *Mission d'expertise sur la restructuration de la filière pêche à Saint Pierre et Miquelon*. Ministère de l'Outre-Mer. 143p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00117/22798/>
- Lavisse, E., & Larochelle, S. (2014). *Contribution économique du secteur des pêches et de la mariculture des Îles-de-la-Madeleine*. Direction régionale des Politiques et de l'Économie, Ministère Pêches et Océans Canada. Région du Québec, 97p.
-

- Le Floc'h, P., Wilson, J., Nassiri, A. (2017). Diversification after resource crises; the case of tourism in the French archipelago of Saint-Pierre and Miquelon. *Canadian journal of regional science/Revue canadienne des sciences régionales*, 40(3), p. 225-236.
- Le Floc'h, P. (2018). Les pêches maritimes françaises : 1983-2013. Presses universitaires de Rennes. 213p.
- Musselin C. (2005). Sociologie de l'action organisée et analyse des politiques publiques : deux approches pour un même objet ?. *Revue Française de science politique*, 55 (1), p. 51-71.
- Olivier de Sardan, J.-P. (2008). La politique du terrain. Sur la production des données en socio-anthropologie. Dans : Olivier de Sardan, J.-P. (dir.). *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologiques*. Louvain-La-Neuve : Bruylant-Academia. p. 39-104.
- Pêches et Océans Canada. (2021). *Crabe des neiges—Zones côtières de l'estuaire et du nord du golfe du Saint-Laurent*. Disponible sur : <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/ifmp-gmp/snow-crab-neige/2021/index-fra.html>
- Pichon, A. (2017). *Mission d'accompagnement du développement de l'économie maritime à Saint-Pierre-et-Miquelon* (Rapport d'inspection No. 010872-01). Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable. 66p.
- Pinget, R. (1981). *Pêche du homard (Homarus americanus) à Miquelon*. Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes. Centre de Recherches de Saint-Pierre-et-Miquelon. 10p.
- Robert M., Alban F., Cormier J., Le Floc'h P. (2020). *Saint-Pierre et Miquelon : Statut, Institutions, éléments de contexte*. (Projet Atlantiles : Livrable 03). Université de Bretagne Occidentale, Brest, 53p.
- Roussel, A. (2019). *Stock assessment of the American lobster stock (Homarus americanus) in the French archipelago of Saint Pierre & Miquelon* (Mémoire de fin d'études). AgroCampusOuest. 35p.
- Soulet, E. (2021). *Suivi de l'activité de pêche plaisance du Homarus gammarus sur deux sites d'étude du Quartier maritime de Paimpol* (Rapport de stage). AgroCampusOuest. 51p.
- Tesson, M. (2019). *Vivre de la mer sur les îles de l'Iroise : Questionner la notion de développement au prisme des rapports entre société et ressources* (Thèse de doctorat). Université de Bretagne occidentale, Brest. 391p.
- Tesson, M. (2021). *Rapport final de préfiguration de la PIIRESS (Plateforme interdisciplinaire et internationale de recherche et d'enseignement supérieur en zone subarctique)*. Saint-Pierre-et-Miquelon. 70p. Disponible sur : <https://plateforme-recherches-spm.com/plateforme-de-recherche-a-saint-pierre-et-miquelon/>
-

8. LISTE DES ABREVIATIONS

Amure : Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux

Arda : Association de Recherche et de Développement pour la filière pêche et Aquaculture

Atlantîles : Analyse des Territoires Localisés en Atlantique Nord-Ouest et de leurs Trajectoires : les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon

Cacima : Chambre d'agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat de Saint-Pierre-et-Miquelon

CCOP : Conseils Consultatifs d'Orientation des Pêches

DPMA : Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

DTAM : Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Iedom : Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer

Ifremer : Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer

Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

OFB : Office Français de la Biodiversité

Opap : Organisation des Pêcheurs Artisans Professionnels

SPM : Saint-Pierre-et-Miquelon

TAC : Totaux Admissibles de Captures

ZEE : Zone Économique Exclusive

9. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation de SPM et des acteurs de la filière homard (d'après le site geoatlas.com) 10

Figure 2 : Évolution des débarquements de la flottille artisanale entre 2006 et 2018, en % du tonnage total (source : DTAM)22

Figure 3 : Évolution des prises de homard (en haut) et de crabe des neiges (en bas) par les pêcheurs artisans entre 2001 et 2021 (source : DTAM).....23

Figure 4 : Répartition des pêcheurs professionnels et plaisanciers autour de l'archipel (élaboration propre à partir des données de l'enquête de terrain)25

Figure 5 : Cartographie de la filière homard en 2022 à SPM (élaboration propre à partir des données des Affaires maritimes et de l'enquête de terrain)41

10. ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE PECHE RECREATIVE.....	58
ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN PECHEURS	61
ANNEXE III : GUIDE D'ENTRETIEN TRANSFORMATEUR ET EXPORTATEUR	63
ANNEXE IV : GUIDE D'ENTRETIEN COMMERÇANTS ET RESTAURATEURS	65
ANNEXE V : STRUCTURES DE TAILLE DES POPULATIONS DE HOMARDS MALES ET FEMELLES ISSUES DES RELEVES EFFECTUES EN 2019 ET 2022.....	67
ANNEXE VI : RESULTATS QUESTION PAR QUESTION DU QUESTIONNAIRE PECHE RECREATIVE (ENSEMBLE DES REpondANTS)	68
ANNEXE VII : CARTE DES FONDS MARINS DE L'ARCHIPEL (SOURCE : SHOM).....	77

ANNEXE I : QUESTIONNAIRE PECHE RECREATIVE

Présentation de l'enquête :

Ce questionnaire est réalisé dans le cadre d'un stage de fin d'études pour le projet de recherche Atlantiles, coordonné par l'Université de Bretagne Occidentale (Brest). Il vient compléter les travaux réalisés en 2019 sur l'évaluation du stock de homard et la consommation des produits de la mer de l'archipel (disponibles sur <https://www.cacima.fr/fr/atlantiles>).

L'objectif est d'étudier les pratiques et l'organisation de la pêche de loisir du homard à SPM. Les résultats permettront de compléter les données issues de la pêche professionnelle afin de proposer un état des lieux de la ressource et de la pêche du homard sur l'archipel.

Les données recueillies sont anonymes et ne seront traitées que de manière globale.

Vous pouvez déposer ce questionnaire complété dans la boîte prévue à cet effet à La Poste (ainsi que vos meilleures recettes de homard !)

Pour toute question ou information :

Jana Colli-Cantoni, +508 41 30 83

jana.colli-cantoni@agroparistech.fr

La pêche du homard et vous :

1. Depuis combien de temps pratiquez-vous ce type de pêche ?

- Un an ou moins
- Entre 2 et 5 ans
- Entre 6 et 10 ans
- Depuis 10 ans ou plus

2. Comment avez-vous appris à pêcher ? (plusieurs réponses possibles)

- Seul(e)
- Avec un parent
- Avec un ami
- Avec une association
- Autre :

3. Parmi les propositions suivantes, classez par ordre d'importance celles avec lesquelles vous vous identifiez :

- Je pratique la pêche dans un but sportif, pour sa dimension technique et/ou l'esprit de compétition
- Je pratique la pêche pour le plaisir, car j'apprécie cette activité
- La pêche est aussi pour moi un moyen de se promener
- La pêche est un moyen de se retrouver à plusieurs, de créer un moment convivial
- Les produits pêchés sont une source alimentaire pour moi et mes proches
- La pêche est un moment privilégié avec la nature, c'est l'occasion de profiter d'un environnement naturel et d'être proche de la mer
- La pêche est une activité familiale ancienne, c'est un moyen de maintenir un lien avec les traditions

Autre, précisez :

Votre activité de pêche de loisir du homard :

4. Le homard est-il une espèce que vous ciblez :

- Rarement
- Occasionnellement
- Assez souvent
- Très souvent
- Exclusivement

5. Pour la pêche du homard, pratiquez-vous :

- La pêche au casier : Oui Non
- La pêche en apnée : Oui Non
- Autre, précisez :

6. Si vous pratiquez la pêche en apnée, pêchez-vous :

- Depuis le bord
- Depuis une embarcation

7. Le plus souvent vous allez pêcher (plusieurs réponses possibles) :

- Seul(e)
- Seulement avec votre conjoint(e)
- En famille
- Entre amis

8. Quels sont les mois de l'année où vous sortez pêcher du homard en mer ou sur le littoral ?

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Au casier												
En apnée												

9. En moyenne, quelle est la fréquence de ces sorties ?

- Une à 2 fois par mois
- Une fois par semaine
- 2 à 3 fois par semaine
- Plus de 3 fois par semaine

10. Ces sorties ont-elles plutôt lieu :

- En semaine
- Le week-end
- Pendant les vacances
- Indifférent

11. Quelle est la durée moyenne de ces sorties :

Au casier :
En apnée :

12. Parmi les zones de pêche numérotées sur la carte à la fin du questionnaire, lesquelles fréquentez-vous pour la pêche du homard ?

Au casier :
En apnée :

13. Quels sont les facteurs qui influencent le plus votre choix d'un site de pêche ?
Pouvez-vous les classer du plus important (1) au moins important (5) pour votre zone de pêche préférentielle ?

Abondance du homard	
Conditions météorologiques, sécurité (abrité du vent, ...)	
Accessibilité, proximité du site de pêche	
Tranquillité, faible fréquentation	
Habitude, règles et usages locaux	
Autre, précisez :	

14. A quelle distance de la côte pêchez-vous le homard ?

- Moins de 100 m
- Entre 100 et 200 m
- Entre 200 et 500 m
- Entre 500 et 1000 m
- Plus de 1 km

15. Si vous pratiquez la pêche au casier, combien de casiers possédez-vous ?
.....

16. A quelle profondeur estimez-vous installer vos casiers ?

- 0 à 5 m
- 5 à 10 m
- 10 à 20 m
- 20 m et plus

17. En moyenne, combien de temps laissez-vous vos casiers à l'eau ?

- Moins de 12h
- Entre 12 et 24h
- Entre 24 et 48h
- Entre 48 et 72h
- Plus de 72h, précisez :

18. Sous quel poids remettez-vous généralement un homard à l'eau ?

- 400-500 g
- 500-600 g
- 600-800 g
- 800-1000 g
- Plus de 1000 g
- Ne souhaite pas répondre

19. En moyenne, combien de homards estimez-vous pêcher par sortie ?

- 1 ou 2
- 3 ou 4
- 5 ou 6
- Plus de 6
- Ne souhaite pas répondre

La pêche du homard sur l'archipel :

20. Selon vous, la présence de homards autour de Saint-Pierre-et-Miquelon est-elle :

- En hausse
- Stable
- En baisse
- Ne sais pas

Précisions éventuelles (qualité de l'habitat, impact de la pêche, ...) :

21. Votre effort de pêche du homard est-il :

- En hausse
- Stable
- En baisse
- Ne sais pas

22. Selon vous, au cours des dernières années le nombre de pêcheurs de loisir ciblant le homard a eu tendance à :

- Augmenter
- Se stabiliser
- Diminuer
- Ne sais pas

23. Quelles sont vos relations avec votre environnement social ?

	Bonnes	Conflictuelles	Inexistantes	Sans avis
Pêcheurs professionnels				
Pêcheurs de loisir				
Pêcheurs sous-marins				
Plongeurs (ne pêchant pas)				
Plaisanciers (ne pêchant pas)				
Administration				
Chercheurs				

La réglementation de la pêche du homard :

24. Diriez-vous que vous connaissez la réglementation en vigueur pour la pêche de loisir du homard (marquage des bouées, taille minimale et limite de capture, marquage des femelles grainées, zones autorisées) :

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout
- Ne sais pas

25. Si vous connaissez la réglementation, cette information provient-elle (plusieurs réponses possibles) :

- De vos recherches personnelles
- De votre entourage
- Des Affaires Maritimes
- De l'association de plaisance
- Autre, précisez :

26. Pensez-vous que cette réglementation soit respectée dans le milieu de la pêche de loisir ?

- Oui, tout à fait
- Oui, plutôt
- Non, plutôt pas
- Non, pas du tout
- Ne se prononce pas

Précisions éventuelles (pertinence de la réglementation, efficacité de la communication, sensibilisation des usagers, ...) :

Participation au programme de recherche :

27. Seriez-vous favorable pour partager vos données de pêche (taille, zones de pêche, nombre de captures...) durant la période du stage, **de manière strictement anonyme et confidentielle :**
- Oui (voir le tableau à la fin du questionnaire)
 Non
28. Seriez-vous d'accord pour réaliser un entretien sur vos savoir-faire et pratiques de pêche :
- Oui
 Non
29. Si oui, pouvez-vous nous laisser vos coordonnées pour vous contacter :
Mail / Téléphone :
30. Connaissez-vous une personne de référence sur l'histoire et la pratique de la pêche du homard à Saint-Pierre-et-Miquelon ?
Nom et contact :

Votre profil :

31. Sexe :
- H F
32. Classe d'âge :
- Moins de 25 ans 25 à 40 ans 40 à 55 ans 55 à 70 ans Plus de 70 ans
33. Activité ou domaine d'activité :
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Agriculteur exploitant, pêcheur professionnel
 Cadre, professions intellectuelles supérieures (Professions libérales, Cadres A de la fonction publique, Ingénieurs, Professeurs du secondaire...)
 Professions intermédiaires (Techniciens, Professeurs des écoles et instituteurs, Cadres B de la fonction publique, Infirmiers...)
 Employé, ouvrier
 Retraité
 Etudiant
 Sans activité

34. Lieu de résidence principale :
- Saint-Pierre Miquelon Autre
35. Depuis combien de temps vivez-vous sur l'archipel ?
- 1 an 1 à 3 ans + 3 ans, précisez :
36. Possédez-vous une embarcation ?
- Oui
 Non
37. Etes-vous adhérent à une association en lien avec le monde maritime (association de plaisanciers, de pêche, de plongée...) ?
- Oui, précisez :
 Non

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire !

ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN PECHEURS

Thème 1 : Présentation de la personne enquêtée

- Depuis quand et pourquoi êtes-vous devenu marin pêcheur ?
- Pour ce navire, êtes-vous patron-armateur ou patron employé par un armateur ? Depuis quand ?
- Quelle est la composition de votre équipage sur ce navire ?
- Possédez-vous d'autres navires pour la pêche professionnelle ?

Thème 2 : La pêche du homard

- Depuis quand ciblez-vous cette espèce ?
- Sur quelles périodes pêchez-vous le homard ?
- Quelle est l'importance du homard par rapport aux autres espèces que vous ciblez, en % de votre CA ? Y a-t-il de la concurrence entre la pêche du homard et d'autres espèces ? Quelles sont vos motivations à privilégier une espèce par rapport à l'autre (par exemple quantités pêchées et bénéfice réalisé en une marée selon les espèces, facilité de vente, ...) ?
- Sur quelles zones pêchez-vous ? Quels sont vos critères de choix d'une zone ? Quelles évolutions dans le passé et en cours de saison ? Essayez-vous parfois de nouveaux endroits ?
- Combien de casiers utilisez-vous ? Cela a-t-il évolué au cours des dernières années ?
- Vos prises ont-elles eu tendance à augmenter ou diminuer au cours des dernières années ?

Thème 3 : La vente du homard

- A qui vendez-vous le homard ? Quelles sont les quantités vendues ?
- A quel prix ? Comment ce prix est-il fixé ?
- Pourquoi privilégier ce type de vente / comment choisissez-vous votre acheteur ? Quelle sont les contraintes en fonction des différents acheteurs (fourniture de services associés, contrats en place, ...) ?
- Quelles évolutions dans vos circuits de vente y a-t-il eu au cours des dernières années ? (arrivée de nouveaux acteurs comme Homard des Îles ou La Dauphinette ; modification des quantités vendues à Terre-Neuve/poissonnerie/restaurants/vente directe ; évolution dans les prix ...)
- Envisagez-vous des changements à venir pour vos modes de commercialisation ?

Thème 4 : Relation avec les autres acteurs

Avec les nouveaux entrants dans la pêcherie :

- Que pensez-vous de l'arrivée de nouveaux entrants dans la pêcherie ?
- Quel impact cela a-t-il eu sur votre activité : modification des zones de pêche, gestion des quotas, baisse des prix due à l'augmentation de la concurrence ... ?
- Estimez-vous que cela puisse poser un problème pour le stock de homard ?

Avec les pêcheurs professionnels :

- Quelles sont vos relations avec les autres pêcheurs de Saint-Pierre ? de Miquelon ? Avez-vous des exemples d'interaction (en mer ou à terre) ?
 - Faisiez-vous partie de l'OPAP ? Pourquoi, qu'en pensez-vous ?
 - Faites-vous partie de l'ARDA ? Pourquoi, qu'en pensez-vous ?
 - Comment s'organise le partage des zones de pêche entre les différents pêcheurs ?
 - Y a-t-il des discussions entre pêcheurs pour la gestion du stock (par exemple pour modifier la taille limite de capture, marquer les femelles grainées, ...) ?
-

- Comment jugez-vous l'effort de pêche sur le homard (trop important ou au contraire possibilité d'augmentation ?)

Avec les pêcheurs de plaisance :

- Comment considérez-vous l'activité de pêche de plaisance du homard sur l'île ? Est-elle compatible avec la pêche professionnelle ?
- Comment qualifieriez-vous les relations entre pêcheurs professionnels et pêcheurs de plaisance ?
- Avez-vous des exemples d'interactions avec les pêcheurs de plaisance : concurrence au niveau de la vente ? pour la navigation ? au niveau de l'accès à des zones ?
- D'après vous, quelle est la répartition des prises de homard professionnel/plaisance en pourcentage ?
- Estimez-vous que cette activité a eu un impact sur la ressource en homard ?

Avec l'administration :

- Quelles sont vos relations avec les Affaires Maritimes ?
- Estimez-vous que la réglementation en vigueur pour la pêche professionnelle soit adaptée pour la gestion du stock ? Est-elle suffisante, pourquoi ?
- Estimez-vous que la réglementation en vigueur pour la pêche de plaisance soit adaptée pour la gestion du stock ? Est-elle suffisante, pourquoi ?
- Pensez-vous que la réglementation soit respectée dans le milieu professionnel, de plaisance ?
- Considérez-vous qu'il y ait assez de contrôle pour les professionnels ? Pour la plaisance ? Cela est-il une source de tension dans les relations entre pêcheurs professionnels ? Entre professionnels et plaisanciers ?

Thème 5 : Perspectives

Sur leur activité :

- Envisagez-vous des changements dans vos stratégies de pêche dans les années à venir ?
- Etes-vous plutôt confiant dans l'avenir pour votre entreprise ?
- Selon vous, qu'est-ce qui freine le plus votre activité aujourd'hui ?

Sur la filière homard :

- Considérez-vous que le homard puisse être plus ciblé dans le futur ?
 - Quels sont les freins au développement de votre activité de pêche sur le homard ?
 - Quel est votre avis sur les nouveaux projets autour de cette espèce ?
 - Quel est votre avis sur le développement de la filière homard en général ? Qu'est ce qui freine le plus le développement de cette filière selon vous ?
-

ANNEXE III : GUIDE D'ENTRETIEN TRANSFORMATEUR ET EXPORTATEUR

Thème 1 : Présentation

De la personne enquêtée :

- Quelle est votre fonction dans la structure, comment êtes-vous arrivé à ce poste ?
- Quelles sont vos missions ?

De l'entreprise :

- Quelle est l'histoire de l'entreprise ? Pour les entreprises récentes, qu'est-ce qui vous a poussé à lancer votre projet maintenant ?
- Pouvez-vous me présenter brièvement l'activité de votre entreprise (espèces traitées, types de produits) ?
- Comment est organisée votre activité sur l'année ? Y a-t-il des activités différentes en fonction des périodes ?

Thème 2 : Leur activité en lien avec le homard / L'approvisionnement

La place du homard dans leur activité :

- Quelle importance représente le homard par rapport à d'autres espèces en termes de part du CA/de temps de travail/d'investissement ?
- Pourquoi avoir choisi de développer votre activité ou une partie de votre activité autour du homard ?
- Sur quelle période a lieu cette activité liée au homard ?

Organisation de l'approvisionnement :

- Quelle quantité de homard est traitée dans votre entreprise ?
- Quel est votre prix d'achat et comment est-il déterminé ? A-t-il évolué par rapport aux années précédentes ?
- Où vous approvisionnez-vous en homard ? (si recherche de homard local pour l'activité : l'approvisionnement local suffit-il pour votre activité ? Comment cela se passe-t-il si vous ne trouvez pas assez de homard, exemple : recherche d'une autre source d'approvisionnement comme du homard canadien ; report d'activité sur une autre espèce ?)
- Travaillez-vous avec un ou plusieurs pêcheurs locaux ? Cela a-t-il évolué par rapport aux années précédentes ?
- Quelles sont les raisons du choix d'un fournisseur particulier ?
- Les pêcheurs viennent-ils vers vous ou est-ce vous qui les démarchez ?
- Pouvez-vous me décrire comment vous fonctionnez lorsque vous souhaitez acheter du homard (organisation avec un pêcheur, type de contrat en place, fourniture de services supplémentaires, engagement à acheter sur la saison ...)
- Quel est votre cahier des charges pour votre approvisionnement en homard (taille minimale, qualité demandée [extra, A, B], ...) ?

Thème 3 : Organisation de la vente

- Qui sont vos acheteurs de homard ?
 - Comment se répartissent les quantités vendues entre acheteurs ?
 - Quels débouchés ciblez-vous ? Ciblez-vous certains marchés préférentiellement et pourquoi ?
 - Les acheteurs viennent-ils vers vous ou est-ce vous qui les démarchez ?
 - A quel prix est vendu le homard ? Comment ce prix est-il déterminé ?
-

- Pouvez-vous me décrire votre fonctionnement lors d'une vente (préparation de l'envoi, commande auprès d'un pêcheur ou mise en vivier, ...) ?

Thème 4 : Relations avec d'autres acteurs

- Ressentez-vous de la concurrence avec d'autres acheteurs pour vous approvisionner en homard (restaurants, Homard des Iles, usines de Terre-Neuve, ...) ? Que mettez-vous en œuvre pour augmenter votre attractivité auprès des pêcheurs ?
- Est-ce difficile de vous organiser avec vos fournisseurs (ex : engagement contractuel sur les volumes, prix qualités, régularité d'approvisionnement, ...) ? Pourquoi ?
- Êtes-vous soumis à une forte concurrence sur vos marchés ? S'agit-il d'entreprises locales, métropolitaines, étrangères ?
- Quels sont vos atouts et faiblesses par rapport à cette concurrence ? Est-ce que vous mettez en avant l'origine du produit ? Si oui, est-ce un élément différenciation efficace (i.e. générant un prix supérieur) ?
- Quelles sont vos relations avec la Collectivité ? Avec la DTAM ? La Préfecture ?

Thème 5 : Perspectives

Pour leur activité :

- Quelles sont vos projets pour le futur ? Diversification de votre activité sur d'autres espèces, augmentation de votre capacité, évolution vers de nouveaux marchés ? Etes-vous plutôt confiant dans l'avenir ?
- Quels sont les freins et atouts principaux au développement de votre activité à l'heure actuelle ?

Pour la filière homard :

- Que pensez-vous du développement de la filière homard au niveau de l'archipel ?
 - Qu'est-ce qui freine le plus le développement de cette filière selon vous ?
 - A votre avis, qu'est-ce qui permettrait d'améliorer la coopération entre acteurs de la filière homard sur l'archipel ?
-

ANNEXE IV : GUIDE D'ENTRETIEN COMMERÇANTS ET RESTAURATEURS

Thème 1 : Présentation

De la personne enquêtée :

- Quelle est votre fonction dans la structure, comment êtes-vous arrivé à ce poste ?
- Quelles sont vos missions ?

De l'entreprise :

- Depuis quand existe votre entreprise ?
- Pouvez-vous me présenter brièvement l'activité de votre entreprise (espèces traitées, types de produits) ?

Thème 2 : L'approvisionnement en homard

- Quelle quantité de homard est traitée dans votre entreprise ? Sur quelle période ?
- Où vous approvisionnez-vous en homard ? (si recherche de homard local pour l'activité : l'approvisionnement local suffit-il pour votre activité ? Comment cela se passe-t-il si vous ne trouvez pas assez de homard : recherche d'une autre source d'approvisionnement comme du homard canadien, report d'activité sur une autre espèce ?)
- Travaillez-vous avec un ou plusieurs pêcheurs locaux ? Cela a-t-il évolué par rapport aux années précédentes ?
- Quelles sont les raisons du choix d'un fournisseur particulier ?
- Les pêcheurs viennent-ils vers vous ou est-ce vous qui les démarchez ?
- Quel est votre prix d'achat et comment est-il déterminé ? A-t-il évolué par rapport aux années précédentes ?
- Quel est votre cahier des charges pour votre approvisionnement en homard (taille minimale, qualité demandée [extra, A, B], ...) ?
- Pouvez-vous me décrire comment vous fonctionnez lorsque vous souhaitez acheter du homard (régularité de la demande, organisation avec un pêcheur, type de contrat en place, engagement à acheter sur la saison ...)
- Existe-t-il une forte demande sur le homard ?

Thème 3 : Relations avec d'autres acteurs

- Ressentez-vous de la concurrence avec d'autres acheteurs pour vous approvisionner en homard (restaurants, Homard des Iles, usines de Terre-Neuve, ...) ? Que mettez-vous en œuvre pour augmenter votre attractivité auprès des pêcheurs ?
- Est-ce difficile de vous organiser avec vos fournisseurs (ex : engagement contractuel sur les volumes, prix qualités, régularité d'approvisionnement, ...) ? Pourquoi ?
- Êtes-vous soumis à une forte concurrence sur vos marchés ? S'agit-il d'entreprises locales, métropolitaines, étrangères ?
- Quels sont vos atouts et faiblesses par rapport à cette concurrence ? Est-ce que vous mettez en avant l'origine du produit ? Si oui, est-ce un élément différenciation efficace (i.e. générant un prix supérieur) ?
- Quelles sont vos relations avec la Collectivité ? la DTAM ? la Préfecture ?

Thème 4 : Perspectives

Pour leur activité :

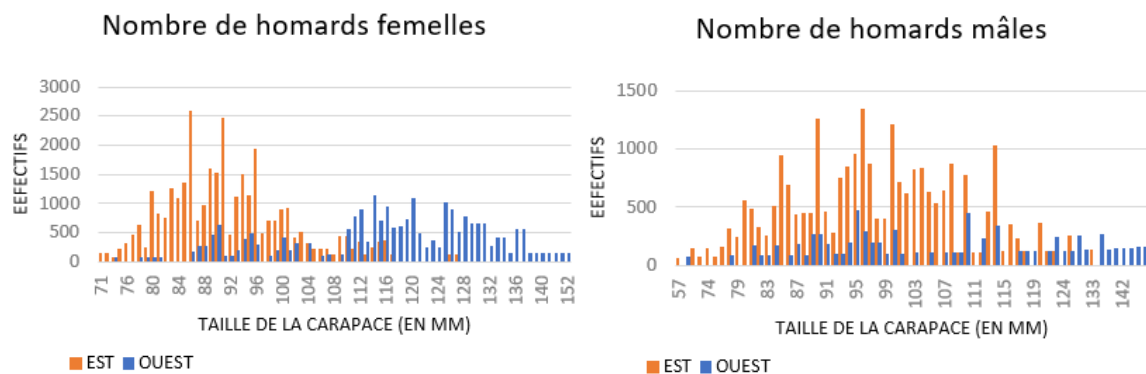
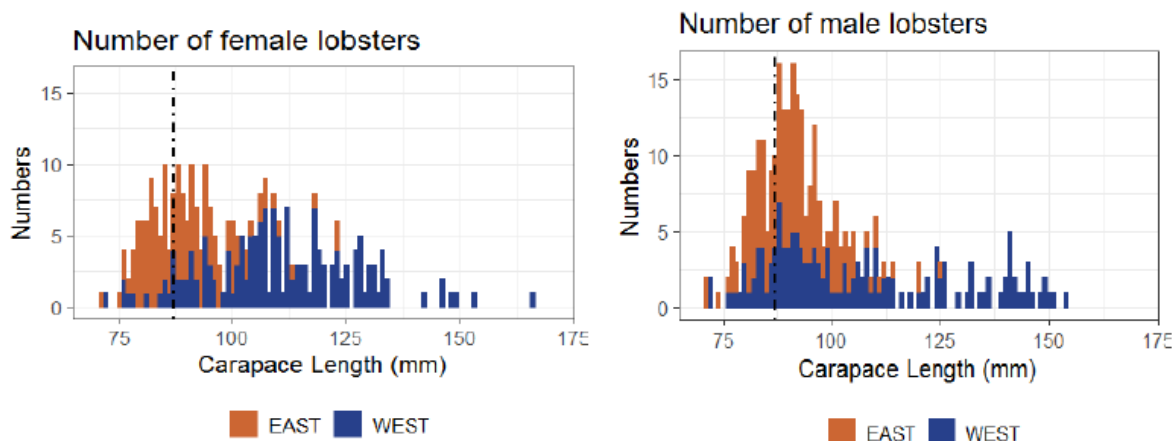
- Quelles sont vos projets pour le futur ? Diversification de votre activité sur d'autres espèces, augmentation de votre capacité ? Etes-vous plutôt confiant dans l'avenir ?
-

- Quels sont les freins et atouts principaux au développement de votre activité à l'heure actuelle ?

Pour la filière homard :

- Que pensez-vous du développement de la filière homard au niveau de l'archipel ?
 - Qu'est-ce qui freine le plus le développement de cette filière selon vous ?
 - A votre avis, qu'est-ce qui permettrait d'améliorer la coopération entre acteurs de la filière homard sur l'archipel ?
-

ANNEXE V : STRUCTURES DE TAILLE DES POPULATIONS DE HOMARDS MALES ET FEMELLES ISSUES DES RELEVÉS EFFECTUÉS EN 2019 (EN HAUT) ET EN 2022 (EN BAS)



ANNEXE VI : RESULTATS QUESTION PAR QUESTION DU QUESTIONNAIRE PECHE RECREATIVE (ENSEMBLE DES REpondANTS)

1.1 - Depuis combien de temps pratiquez-vous ce type de pêche ?

	N	%
Un an ou moins	3	10%
Entre 2 et 5 ans	7	23%
Entre 6 et 10 ans	1	3%
Depuis 10 ans ou plus	19	63%
TOTAL	30	100%

1.2 - Comment avez-vous appris à pêcher ?

	N	%
Seul(e)	6	20%
Avec un parent	19	63%
Avec un ami	9	30%
Avec une association	0	0%
Autre, précisez	0	0%
TOTAL	30	

1.3 - Parmi les propositions suivantes, classez par ordre d'importance celles avec lesquelles vous vous identifiez :

	N	%
Je pratique la pêche dans un but sportif, pour sa dimension technique et/ou l'esprit de compétition	8	27%
Je pratique la pêche pour le plaisir, car j'apprécie cette activité	26	87%
La pêche est aussi pour moi un moyen de se promener	23	77%
La pêche est un moyen de se retrouver à plusieurs, de créer un moment convivial	14	47%

Les produits pêchés sont une source alimentaire pour moi et mes proches	13	43%
La pêche est un moment privilégié avec la nature, c'est l'occasion de profiter d'un environnement naturel et d'être proche de la mer	24	80%
La pêche est une activité familiale ancienne, c'est un moyen de maintenir un lien avec les traditions	16	53%
Autre	0	0%
TOTAL	30	

2.1 - Le homard est-il une espèce que vous ciblez :

	N	%
Rarement	2	7%
Occasionnellement	6	20%
Assez souvent	9	30%
Très souvent	7	23%
Exclusivement	6	20%
TOTAL	30	100%

2.2 - Pour la pêche du homard, pratiquez-vous :

	OUI		NON		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
La pêche au casier	23	79%	6	21%	29	100%
La pêche en apnée	15	54%	13	46%	28	100%
Autre	0	0%	11	100%	11	100%
TOTAL	38	56%	30	44%	68	

2.2 - Si vous pratiquez la pêche en apnée, pêchez-vous :

	N	%
Depuis le bord	6	40%
Depuis une embarcation	9	60%
TOTAL	15	100%

2.3 - Le plus souvent vous allez pêcher :

	%
Seul(e)	50%
Seulement avec votre conjoint(e)	3%
En famille	37%
Entre amis	37%
TOTAL	

2.4 - Quels sont les mois de l'année où vous sortez pêcher du homard en mer ou sur le littoral ?

	JANV.	FEVR.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	TOTAL
Au casier	0	0	0	1	11	19	21	16	0	0	0	0	68
En apnée	0	0	0	0	2	6	13	9	0	0	0	0	30
TOTAL	0	0	0	1	13	25	34	25	0	0	0	0	98

2.5 - En moyenne, quelle est la fréquence de ces sorties ?

	N	%
Une à 2 fois par mois	8	27%
Une fois par semaine	11	37%
2 à 3 fois par semaine	10	33%
Plus de 3 fois par semaine	1	3%
TOTAL	30	100%

2.6 - Ces sorties ont-elles plutôt lieu :

	N	%
En semaine	7	23%
Le week-end	9	30%
Pendant les vacances	5	17%
Indifférent	19	63%
TOTAL	30	

2.7 - Quelle est la durée moyenne de ces sorties ?

	N	%
▲ Au casier		
01:00	4	19%
01:30	7	33%
02:00	6	29%
02:30	3	14%
03:00	1	5%
TOTAL	21	100%

▲ En apnée		
01:00	1	7%
01:30	4	29%
02:00	3	21%
02:30	3	21%
03:00	3	21%
TOTAL	14	100%

2.9 - Quels sont les facteurs qui influencent le plus votre choix d'un site de pêche ? Pouvez-vous les classer du plus important (1) au moins important (5) pour votre zone de pêche préférentielle ?

	N	%
Abondance du homard	15	50%
Conditions météorologiques, sécurité (abrité du vent, ...)	24	80%
Accessibilité, proximité du site de pêche	19	63%
Tranquillité, faible fréquentation	14	47%
Habitude, règles et usages locaux	18	60%
Autre, précisez	1	3%
TOTAL	30	

2.10 - A quelle distance de la côte pêchez-vous le homard ?

	N	%
Moins de 100m	24	80%
Entre 100 et 200m	6	20%
Entre 200 et 500m	2	7%
Entre 500 et 1000m	2	7%
Plus de 1km	1	3%
TOTAL	30	

2.12 - A quelle profondeur estimez-vous installer vos casiers ?

	N	%
0 à 5 m	1	4%
5 à 10 m	20	87%
10 à 20 m	7	30%
20 m et plus	0	0%
TOTAL	23	

2.13 - En moyenne, combien de temps laissez-vous vos casiers à l'eau ?

	N	%
Moins de 12h	0	0%
Entre 12 et 24h	1	4%
Entre 24 et 48h	6	26%
Entre 48 et 72h	9	39%
Plus de 72h, précisez	7	30%
TOTAL	23	100%

2.14 - Sous quel poids remettez-vous généralement un homard à l'eau ?

	N	%
400-500g	8	29%
500-600g	9	32%
600-800g	5	18%
800-1000g	2	7%
Plus de 1000g	0	0%
Ne souhaite pas répondre	4	14%
TOTAL	28	100%

2.15 - En moyenne, combien de homards estimez-vous pêcher par sortie ?

	N	%
1 ou 2	9	30%
3 ou 4	14	47%
5 ou 6	4	13%
Plus de 6	1	3%
Ne souhaite pas répondre	2	7%
TOTAL	30	100%

3.1 - Selon vous, la présence de homards autour de Saint-Pierre-et-Miquelon est-elle :

	N	%
En hausse	5	17%
Stable	13	43%
En baisse	8	27%
Ne sais pas	4	13%
TOTAL	30	100%

3.2 - Votre effort de pêche du homard est-il :

	N	%
En hausse	3	10%
Stable	21	70%
En baisse	5	17%
Ne sais pas	1	3%
TOTAL	30	100%

3.3 - Selon vous, au cours des dernières années le nombre de pêcheurs de loisir ciblant le homard a eu tendance à :

	N	%
Augmenter	8	27%
Se stabiliser	14	47%
Diminuer	4	13%
Ne sais pas	4	13%
TOTAL	30	100%

3.4 - Comment qualifieriez-vous vos relations avec votre environnement social ?

	BONNES		CONFLICTUELLES		INEXISTANTES		SANS AVIS		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Pêcheurs professionnels	16	55%	1	3%	8	28%	4	14%	29	100%
Pêcheurs de loisir	24	83%	0	0%	2	7%	3	10%	29	100%
Pêcheurs sous-marins	17	61%	0	0%	5	18%	6	21%	28	100%
Plaisanciers (ne pêchant pas)	19	68%	0	0%	4	14%	5	18%	28	100%
Plongeurs (ne pêchant pas)	13	48%	0	0%	6	22%	8	30%	27	100%
Administration	10	37%	2	7%	6	22%	9	33%	27	100%
Chercheurs	12	43%	1	4%	7	25%	8	29%	28	100%
TOTAL	111	57%	4	2%	38	19%	43	22%	196	

4.1 - Diriez-vous que vous connaissez la réglementation en vigueur pour la pêche de loisir du homard (marquage des bouées, taille minimale et limite de capture, marquage des femelles grainées, zones autorisées) :

	N	%
Oui, tout à fait	17	57%
Oui, plutôt	10	33%
Non, plutôt pas	3	10%
Non, pas du tout	0	0%
Ne sais pas	0	0%
TOTAL	30	100%

4.2 - Si vous connaissez la réglementation, cette information provient-elle :

	N	%
De vos recherches personnelles	13	43%
De votre entourage	11	37%
Des Affaires Maritimes	11	37%
De l'association de plaisance	8	27%
Autre, précisez	2	7%
TOTAL	30	

4.3 - Pensez-vous que cette réglementation soit respectée dans le milieu de la pêche de loisir ?

	N	%
Oui, tout à fait	8	28%
Oui, plutôt	15	52%
Non, plutôt pas	3	10%
Non, pas du tout	1	3%
Ne sais pas	2	7%
TOTAL	29	100%

Sexe :

	N	%
Homme	25	83%
Femme	5	17%
TOTAL	30	100%

Classe d'âge :

	N	%
Moins de 25 ans	2	7%
25 à 40 ans	8	27%
40 à 55 ans	9	30%
55 à 70 ans	11	37%
Plus de 70 ans	0	0%
TOTAL	30	100%

Activité ou domaine d'activité :

	N	%
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	2	7%
Agriculteur exploitant, pêcheur professionnel	0	0%
Cadre, professions intellectuelles supérieures (Professions libérales, Ingénieurs, Cadres A de la fonction publique, Professeurs du secondaire...)	9	30%
Professions intermédiaires (Techniciens, Professeurs des écoles et instituteurs, Cadres B de la fonction publique, Infirmiers...)	5	17%
Employé, ouvrier	10	33%
Retraité	3	10%
Etudiant	1	3%
Sans activité	0	0%
TOTAL	30	100%

Lieu de résidence principale :

	N	%
Saint-Pierre	27	90%
Miquelon	2	7%
Autre	1	3%
TOTAL	30	100%

Depuis combien de temps vivez-vous sur l'archipel ?

	N	%
- 1 an	0	0%
1 à 3 ans	0	0%
Plus de 3 ans, précisez	29	100%
TOTAL	29	100%

Possédez-vous une embarcation ?

	N	%
Oui	23	77%
Non	7	23%
TOTAL	30	100%

Etes-vous adhérent à une association en lien avec le monde maritime (association de plaisanciers, de pêche, de plongée...) ?

	N	%
Non	15	50%
Oui, précisez	15	50%
TOTAL	30	100%

Oui, précisez :

	N
Association de plaisanciers	3
plaisanciers	2
Plaisanciers pêcheurs	2
Association des plaisanciers	1
Association des plaisanciers pêcheurs	1
Club de plongée	1
Cn	1
CNSP, Plaisanciers	1
Federation de pêche sportive française	1
plaisanciers SNSM	1

ANNEXE VII : CARTE DES FONDS MARINS DE L'ARCHIPEL (SOURCE : SHOM)

